LOCMARIA-GRAND-CHAMP

LOCMARIA
GRAND-CHAMP
rêver, projeter, respirer

Bulletin Municipal 2020

SOMMAIRE

P. 3	Le mot du Maire	
P. 4 - 5	Conseil municipal	
P. 6	Personnels mairie	
P. 7	Etat civil	
P. 8 - 13	Informations municipales	
P. 14	GMVa	
P. 15	Tarifs 2021	
P. 16 à 27	Les échos du conseil	
P. 28 à 29	Actualités	
P. 30 à 32	Locmaria de mon enfance	
P. 33 à 35	Actualités	
P. 36 - 37	Finances	
P. 38 à 42	Travaux & Urbanisme	
P. 43	Affaires sociales	
P. 44 à 47	Vie scolaire	
P. 48 - 49	Animation - Bibliothèque	
P. 50 à 52	Vie associative	
P. 53	Coordonnées des associations	
P. 54	Pluviométrie	
P. 55 - 56	Annuaire des entreprises	
P. 57 à 59	Jeux	

HORAIRES DE LA MAIRIE

Soizic FASSI, Angélique LAFFEACH, et Jeanne MOISDON,
vous accueillent à la mairie le :

Lundi	**8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30**
Mardi	**8h30 à 12h30**
Mercredi	**8h30 à 12h00**
Jeudi	**8h30 à 12h30**
Vendredi	**8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30**
Samedi	**9h à 12h**
	(Fermé Juillet - Août)

Contact : 02 97 66 60 49
Mail : mairie.locmaria.gd.ch@wanadoo.fr

NOUVEAUTE 2021 - Newsletter

Pour suivre l'actualité de votre commune, rejoignez-nous sur la page d'accueil du site de la mairie : https://locmariagrandchamp.fr/

Bulletin préparé par la commission animation, communication, culture et associations et mis en page et imprimé par Trame Communication de Grand Champ. Remerciement à la commission pour son investissement à l'élaboration de ce bulletin.

MOT DU MAIRE

Locmariennes, Locmariens,

La crise sanitaire liée à la Covid 19 nous a tous surpris dès le début de cette année 2020, ce coronavirus provoquant une pandémie, a bouleversé nos habitudes, nos codes de vies.
Le confinement du printemps dernier a permis de contenir cette crise sanitaire ; c'était essentiel pour sauver des vies, calmer l'ardeur de ce virus et protéger nos soignants.

Pendant ce temps, la collectivité a continué d'être présente, disponible, à s'occuper de ses concitoyens, notamment ses aînés, apporter un soutien aux commerçants, artisans et prestataires de service.
Je remercie tout le personnel pour son investissement, ainsi que les conseillers municipaux, ancienne et nouvelle équipe, et tous les bénévoles pour leurs implications.

Rappelons-nous également les élections au mois de Mars pour le renouvellement du Conseil Municipal : c'est le début du confinement, la peur du coronavirus aura impacté le nombre d'électeurs. Une élection sans précédent, une abstention record, avec l'absence de convivialité.
Que restera-t-il dans nos mémoires de cette crise sanitaire, sinon que nous sommes tous très vulnérables...nous sommes des locataires de notre planète terre qui nous accueille et où nous ne faisons que passer!
Aujourd'hui, avec une recherche médicale exceptionnelle, efficace, l'espoir est permis avec l'arrivée du vaccin.
A Locmaria-Grand-Champ, pour assurer une continuité des services publics, nous nous sommes adaptés au protocole sanitaire conseillé par nos gouvernants.

Nos projets 2021

- Fin du lotissement communal "les rives du Triskell".
- Salles de sports et Polyvalente, l'aménagement des abords, création de parkings, espaces détente, jeux, seront opérationnels dans le 2ème semestre 2021.
- Futur terrain de football au sud des salles, dossier toujours à l'étude, ainsi que d'autres programmes sportifs.
- Programmes de logements sociaux, commerces, avec Vannes Golfe Habitat (VGH), Place de la Voile, et la Ferme à l'entrée nord du bourg, livraison courant 2021.
- Etude d'un futur lotissement.
- Révision du Plan Local urbanisme PLU.
- Etude de réfection des voiries (lotissements, villages et bourg).

La nouvelle équipe municipale qui m'accompagne est très motivée et ravie de participer au développement de notre commune dynamique et attractive.
Je remercie toutes nos forces vives de notre commune.

Que l'année 2021 soit pleine d'espoir, plus sereine, pour vous tous.
Soyons optimistes.
Je vous souhaite au nom du Conseil Municipal, tous nos vœux de bonheur et de santé.

La Maire
Martine LOHEZIC

CONSEIL MUNICIPAL

Maire et
conseillère communautaire
Martine LOHÉZIC

1er adjoint et conseiller communautaire suppléant
Lionel ULVOA

2ème adjointe
Réjane GALERNE

3ème adjoint
Ronan FROUDE

4ème adjointe
Marie-Christine LE GOUIC

5ème adjoint
Stéphane LIZANO

Anne-Marie LOREILLER

Cécile HENO

David GATEAU

Estelle MAREC

Georges LE HAZIF

Marie LINISE

Forian DANIEL

Joël MAROQUIVOI

Loïc DUPONT

Patricia LE TROADEC

Yvon MICHAUD

Pauline LEHOUCQ

Véronique PRIMA

A votre service à la mairie

CONSEIL MUNICIPAL

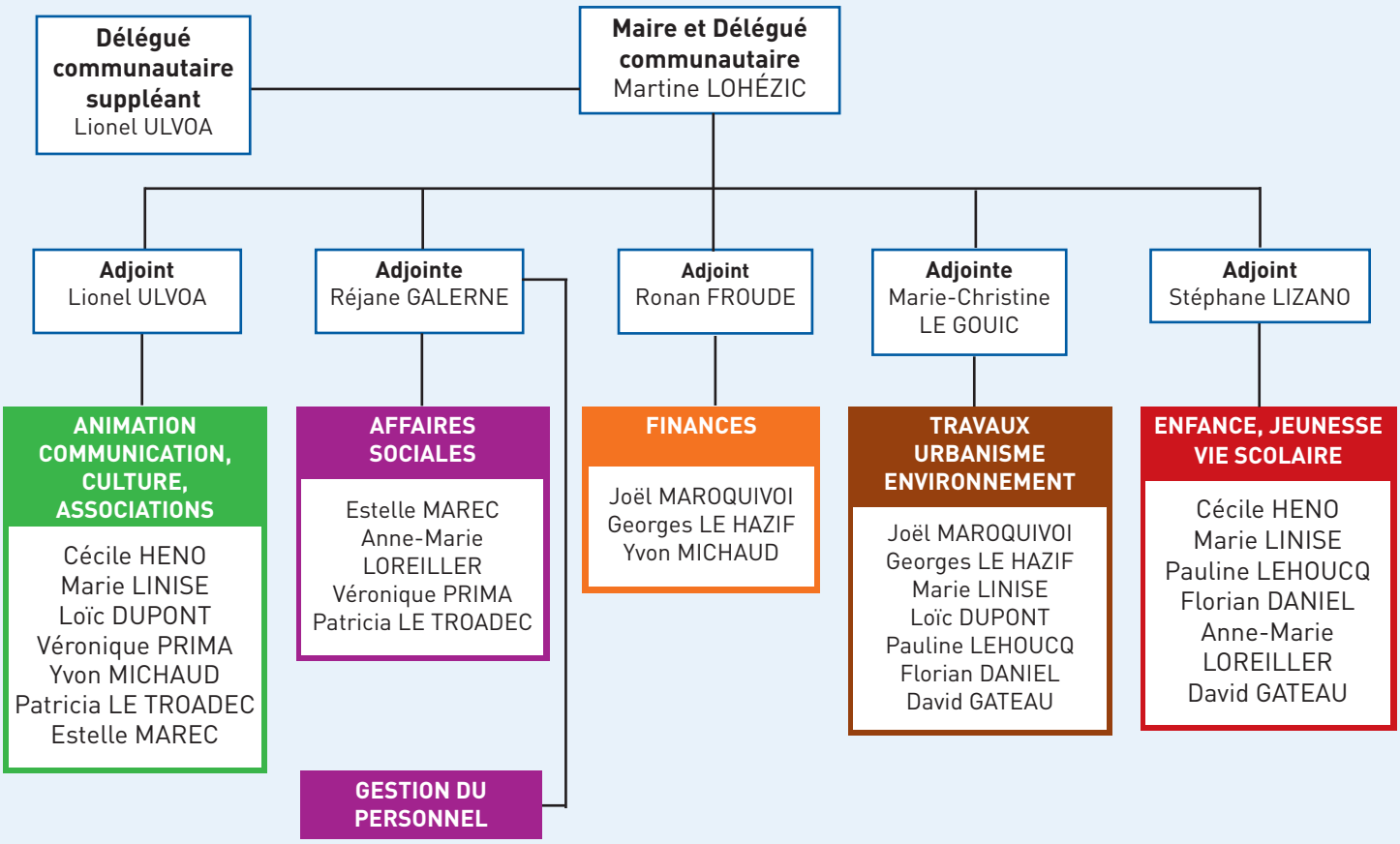

C.C.A.S.

Président Maire
Martine LOHÉZIC

Vice-Président Adjoint Aff.Sociales
Réjane GALERNE

Conseillers municipaux
Estelle MAREC
Anne-Marie LOREILLER
Véronique PRIMA
Patricia LE TROADEC

Membres extérieurs
Jean-Claude FORTIN
Nicole GUÉ
Colette LE GARGASSON
Dominique RIO
Claude ABADIE

S.I.V.U.

Délégués titulaires
Lionel ULVOA
Réjane GALERNE

Morbihan Énergies

Délégués titulaires
Joël MAROQUIVOI
Florian DANIEL

Correspondant mémoire
Joël MAROQUIVOI

Référente sécurité routière
Marie-Christine LE GOUIC

Référent addiction
Lionel ULVOA

Référents frelons asiatiques
Georges LE HAZIF
Annick PISIGO

RIPAM
Martine LOHEZIC

Chargé des questions de défense
Yvon MICHAUD

CNAS

Déléguée des élus
Pauline LEHOUCQ

Déléguée des agents
Angélique LAFFEACH

Référente accessibilité
Estelle MAREC

Référente bibliothèque
Patricia LE TROADEC

PERSONNELS MAIRIE

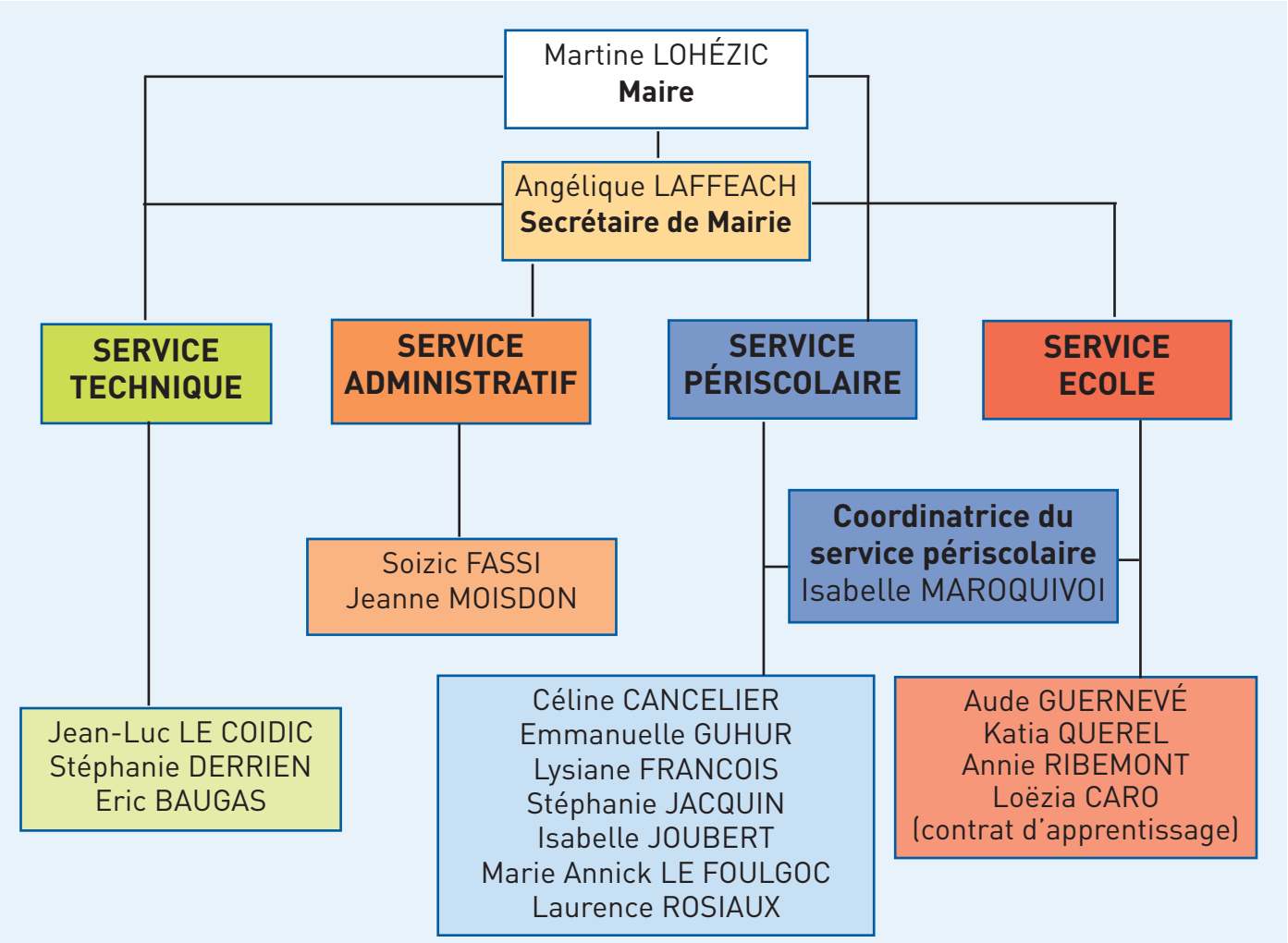

JEAN-LOUIS CAM-LE GARJAN A FAIT VALOIR SES DROITS À LA RETRAITE

Une page se tourne pour la municipalité...

Jean-Louis CAM Le Garjan, dit Jean-Lou est une figure incontournable de la commune de Locmaria-Grand-Champ. Recruté par Yves LECOQ, maire, en avril 1987 en tant qu'ouvrier professionnel (première catégorie), il aura fait toute sa carrière au sein de la municipalité. Polyvalent, débrouillard, toujours jovial et prêt à rendre service aux locmariens, Jean-Lou s'est occupé aussi bien des espaces verts que de la maçonnerie : rafistolant le Pont du Loch, chouchoutant les parterres de la commune en version zéro-phyto, il aura aussi laissé une trace de son passage de par les magnifiques murets de pierre qu'il a créés, en parallèle de la création de notre cœur de Bourg. Le Bureau municipal, les anciens maire et adjoints aux travaux, ses collègues agents communaux se sont retrouvés autour d'un pot de départ festif, chaleureux et convivial, pour lui dire merci.

ETAT CIVIL

Nous souhaitons la bienvenue à :

22 Naissances sur la commune dont :

Janvier
26 Romane **LE TARTESSE**
Mars
18 Laëtitia **POSTEL-VINAY**
Avril
08 Mélie **LAGRANGE**
Mai
02 Evan **LE BELLEC**
15 Jade **DANO**
15 Eloi **DANIEL**
25 Sacha **ROUX**
30 Manoé **MAILLET**
Août
15 Maela **LE SOMMER**
27 Pablo **LE BAIL DANION**
Septembre
11 Eryne **LAMOUR**
21 Aïden **DEVILLERS**
Octobre
23 Victor **MAURICE**
Décembre
04 Taïana **MANET**

Une pensée particulière aux familles de :

6 décès sur la commune dont :

Décembre 2019*
28 Philippe **BARBAROT**
Février
20 Antoinette **TUAL**
Juin
29 Amélie EVO épouse **JALU**
Juillet
05 Pierre-Yves **MADEC**
23 Odette LE CALLONNEC épouse **LE TRIONNAIRE**
26 Adrien **RALLIER**

*Décès survenu après l'édition du bulletin de décembre 2019

Nous adressons toutes nos félicitations à :

5 mariages sur la commune dont :

29 août : Bruno **SOQUET** et Patricia **JOLIVET**

24 octobre : Nicolas **LHUILLERY** et Sandrine **ORGEBIN**

Signature de PACS :

3 PACS sur la commune dont :

26 Juin : Damien **MAISONNEUVE** et Claire-Emmanuelle **BRILLARD**

12 Septembre : Kévin **JAN** et Émeline **OLIVIER**

12 Décembre : Christophe **MOREAU** et Juliette **GUIGNARD**

A NOTER :
Ne sont publiés que les mariages, PACS et naissances sur accord des familles.

EVOLUTION NATURELLE DE LA POPULATION

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
NAISSANCES	11	19	13	26	21	26	30	29	28	15	20	16	21	25	23	21
DECES	3	3	5	1	6	2	5	11	7	0	5	6	7	6	7	6
SOLDE NATUREL	8	16	8	25	15	24	25	18	21	15	15	10	14	19	16	15
population INSEE	904	925	1034	1143	1252	1048	1159	1270	1402	1470	1525	1576	1627	1660	1734	1746

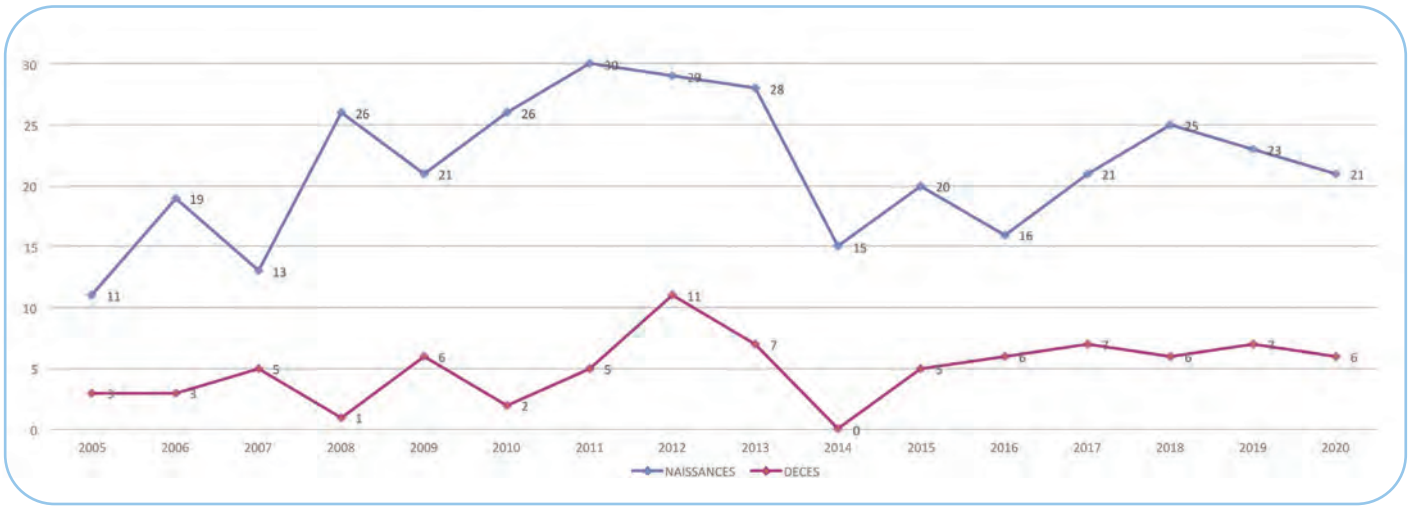

CRISE SANITAIRE COVID -19

Le bien vivre ensemble, par le biais de nos associations a été très impacté.
A Locmaria-Grand-Champ nous avons aussi dû nous adapter lors des périodes de confinements, prendre toutes les mesures nécessaires ; tant sur l'organisation de la mairie, que sur l'accueil et l'organisation de l'école du Four à pain. La mise en place du protocole sanitaire par les agents, en collaboration avec les enseignants a engendré bien évidemment un surcroit de travail et du stress. Le nombre d'enfants accueillis par classe étant limité, un accueil périscolaire a été mis en place au mois de juin avec le recrutement de 2 jeunes filles locmariennes, et ainsi permettre aux parents une continuité professionnelle.
Un grand merci à tous pour le respect des consignes : enfants, enseignants, personnel périscolaire, agents administratifs, techniques, ainsi que les conseillers municipaux.

GRIPPE AVIAIRE : INFLUENZA AVIAIRE

Tout détenteur, particulier ou professionnel, de volaille de basse-cour ou autres volatiles, a obligation de les déclarer en mairie sous le cerfa n°15472*02, ou sur internet https://agriculture-portail.6tzen.fr/default/requests/cerfa0/
Notre département est classé au niveau élevé du fait qu'il est traversé par un des couloirs de migration des oiseaux sauvages.

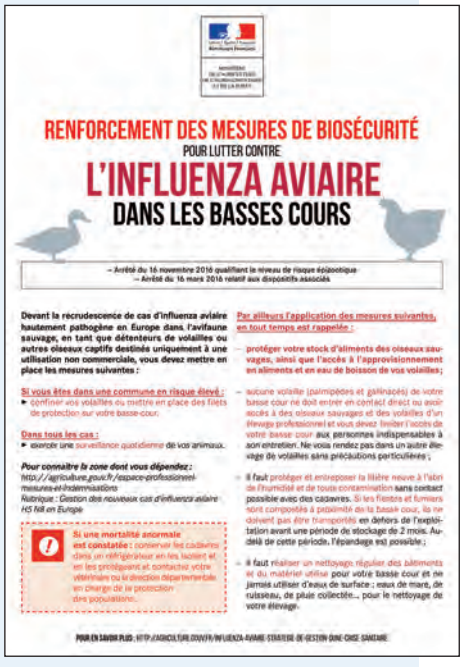
RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ
POUR LUTTER CONTRE
L'INFLUENZA AVIAIRE
DANS LES BASSES COURS

CRISE SANITAIRE - COVID -19

Cette année 2020 a été particulièrement marquée par la pandémie, impactant fortement les écoles, associations, évènements organisés sur la commune.

Le Conseil Municipal tient particulièrement à apporter son soutien aux commerçants, artisans, agriculteurs et prestataires de service de la commune, en cette période difficile pour eux. Nous espérons de tout cœur que l'année 2021 verra cette pandémie s'éloigner définitivement, et que tous pourront reprendre une activité normale.

Des évènements organisés chaque année par la municipalité, et auxquels les locmariennes et locmariens sont attachés, n'ont pas pu hélas voir le jour en 2020 : la municipalité a dû annuler le festival Octobre musical, le repas de nos aînés, le spectacle de cirque en marge du marché de Noël organisé par Festiloc'h, la remise d'arbustes aux enfants locmariens âgés de 5 ans. Cette dernière manifestation est reportée au printemps prochain, si les conditions sanitaires le permettent.

Malgré le confinement, l'espoir reste de mise, ainsi que la bonne humeur, et de belles images comme la sortie des enfants de la Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) ont pu réchauffer les cœurs...

VISITE DE NOTRE DÉPUTÉE ET DU PRÉSIDENT DE GMVa

Dans le cadre de ses missions de députée, Madame Nicole LE PEIH est venue au mois d'octobre en mairie. Madame La Maire lui a présenté les projets en cours et à venir.

Le Conseil Communautaire de Golfe du Morbihan Vannes agglomération a été renouvelé. Son nouveau président, David ROBO, est venu au mois de septembre visiter notre Centre-Bourg, et découvrir nos chantiers en cours.

CHAMPIONNAT DE FRANCE CYCLISTE 2020

Contre la montre sur la commune

Les championnats de France de cyclisme se sont déroulés du 21 au 23 août sur les communes de Grand-Champ et Locminé avec un contre la montre passant sur la commune.

Résultats du Contre la montre :
1° homme : Rémi CAVAGNA
1° femme : Juliette LABOUS
1° amateur : Emilien VIENNET

Résultats élite hommes :
1° Arnaud DEMARE,
2° Bryan COQUARD,
3° Julian ALAPHILIPPE.

Résultats élite femmes :
Victoire de la bretonne Audrey CORDON-RAGOT,
2° Gladys VERHULST,
3° Clara COPPONI.

TOUR DE FRANCE 2021

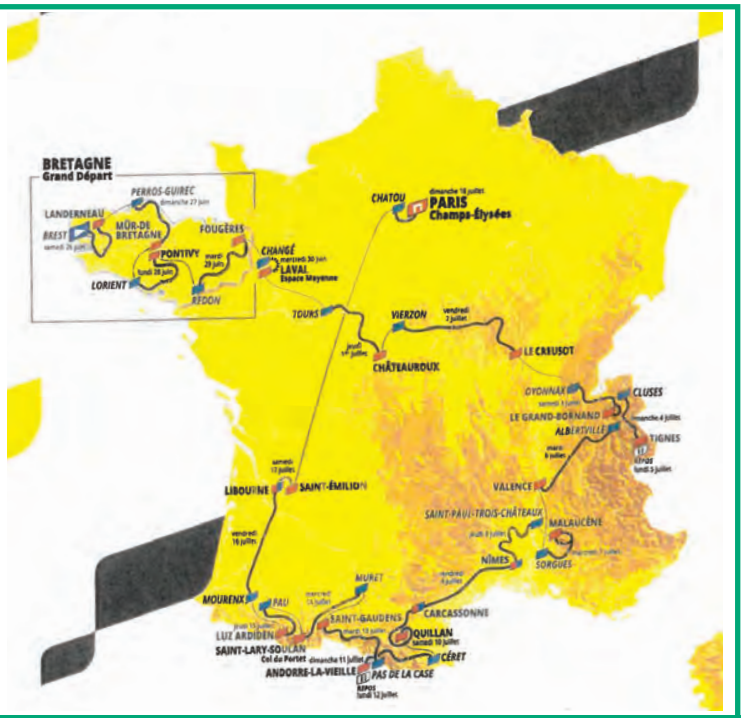

Passage par notre Cœur de Bourg de Locmaria-Grand-Champ le 28 juin.

SÉCURITÉ

« A vous, jeunes collégiens ou lycéens, qui rejoignez les arrêts de car de Collec, Pont du Loch, Kerhervé, le Bourg... nous vous invitons à vous équiper de grosses lampes torches, de gilets fluorescents, de vêtements clairs et fluorescents...

En effet, dans cette période hivernale, où la nuit tombe aux environs de 17h00, et que la luminosité du matin se lève vers les 8h30 : pour votre sécurité, il est important de vous signaler auprès des automobilistes et de ne mettre personne en danger ...

Le Conseil Municipal vous invite à prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter un accident.

Madame La Maire a rencontré sur la route de Talhouët trois jeunes possédant chacun des lampes torches, ils étaient parfaitement visibles, et nous les en félicitons. »

RECRUTEMENT AU SERVICE TECHNIQUE

La commune de Locmaria-Grand-Champ a procédé au recrutement de deux agents techniques polyvalents.

Jean-Luc LE COIDIC vient de Dourdan (91) et a postulé à Locmaria-Grand-Champ pour des raisons de rapprochement familial. Il a une formation en maçonnerie et a travaillé sur un poste similaire à Dourdan.

Stéphanie DERRIEN habite Plescop ; artisan électricien, elle était en recherche d'une reconversion professionnelle.

La complémentarité des compétences de ces 2 agents sera un atout pour la commune.

Prise de fonction le 4 janvier 2021.

FONCTIONNEMENT DÉCHETERIE ET RAPPEL AU CIVISME

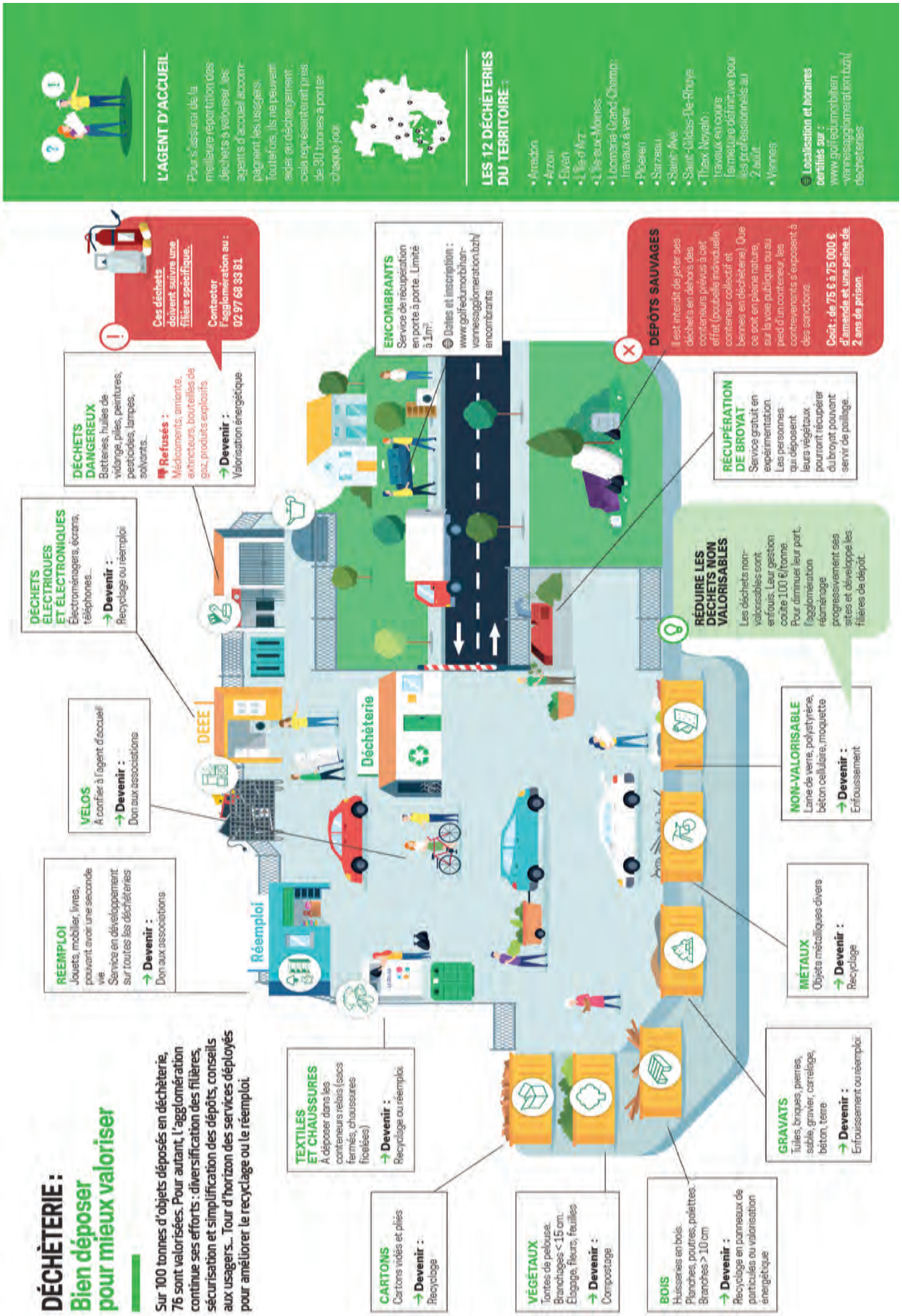

DISTRIBUTION DE COMPOSTEURS

Golfe du Morbihan – Vannes agglomération met à disposition de chaque foyer qui en fait la demande un composteur individuel.
Les distributions s'accompagnent d'un temps de formation obligatoire sur le compostage et sur le recyclage sur place des végétaux (prévoir 1 heure).
Les distributions donnent lieu à l'attribution :
• D'un composteur de jardin,
• D'un bioseau facilitant le stockage des déchets de cuisine,
• Du guide « Mon jardin malin » détaillant les techniques de compostage et de recyclage des végétaux.

Les distributions de composteurs du premier semestre 2021 auront lieu du mois de mars au mois de juillet. Il sera possible de s'y inscrire à partir du 15 janvier.
Pour s'inscrire, rendez-vous sur www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh/compostage

Pour les composteurs collectifs, l'installation est réalisée à l'initiative du syndic de copropriété/bailleur, en concertation avec les résidents. Une étude préalable est nécessaire pour identifier l'emplacement et le recensement des potentiels participants. De même des composteurs collectifs peuvent être installés en entreprises. En effet, les déchets fermentescibles représentent plus de 30 % du poids de la production d'ordures ménagères, ce chiffre peut être plus important chez certains professionnels (notamment camping, restauration ...). Les personnes intéressées pour s'engager dans cette démarche peuvent contacter l'agglomération au 02 97 68 33 81.

DECHETS AMIANTES

L'agglomération propose un service de destruction des déchets amiantés sur inscription, réservé aux particuliers. La procédure à suivre est la suivante :
- Inscription obligatoire par téléphone au 02 97 68 33 81 ; nous vérifierons alors que votre demande correspond aux conditions spécifiques de ce service (volume limité).
- Retirer un sac de type «big-bag», au siège de Golfe du Morbihan – Vannes agglomération. Cet emballage est le seul accepté pour l'élimination des déchets d'amiante liée.
- Déposer vos déchets d'amiante dans le big-bag et le fermer parfaitement.
- Rendez-vous, le jour préalablement fixé lors de votre inscription, à l'adresse de l'entreprise.

ENCOMBRANTS

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération vous propose un service de récupération des encombrants en porte à porte si vous ne pouvez pas vous déplacer en déchèterie.
Comment bénéficier d'une collecte d'encombrant ?
• S'inscrire auprès du service déchets au 02 97 68 33 81.
Jusqu'au midi de la date limite d'inscription.
• Sortir ses déchets la veille au soir devant son domicile sur le trottoir.
Trois déchets ou 1 m^3 maximum.
Cette collecte concerne les objets volumineux (literie, meubles démontés, gros électroménager), dans la limite de 1m^3 par enlèvement. Les déchets doivent être déposés en bordure de voie publique la veille au soir précédent le jour annoncé de la collecte.
Tout dépôt d'encombrant n'ayant pas fait l'objet d'une inscription sera considéré comme un dépôt sauvage, il ne pourra être collecté par l'agglomération et sera susceptible de faire l'objet d'une verbalisation et d'un nettoyage facturé par la commune.
Dates limites d'inscription des encombrants :
• Locmaria-Grand-Champ : Mardi 02 février / Mardi 27 avril / Mardi 05 octobre
L'astuce zéro déchet
Vous souhaitez vous débarrasser de vieux meubles ou autre alors qu'ils pourraient encore servir ?
• Contacter Emmaüs 02 97 66 01 77 ramassage à domicile
• Poster une annonce sur un site de don tel que www.donnons.org

NOS CHEMINS DE CAMPAGNE NE SONT PAS DESTINÉS AUX DÉPÔTS SAUVAGES...

Une déchetterie est à la disposition de tous les administrés de notre territoire et au-delà... Tous les habitants du territoire de Golfe du Morbihan Vannes agglomération y ont accès GRATUITEMENT.
Nous vous rappelons que la déchetterie de Kerhervé située sur notre commune est ouverte.
Si vous venez de vous installer sur la commune, vous devez contacter le service déchet de l'agglomération au 02.97.68.33.81 pour obtenir votre carte d'accès, ainsi que vos containers (fournis gracieusement).
Aucune raison donc de laisser vos déchets dans la nature...
Le ramassage de NOS déchets ne fait pas partie des missions de nos employés municipaux.

LOCMARIA-GRAND-CHAMP

ÉTÉ
Lundi, mercredi, jeudi, vendredi
9h30-11h15 / 14h30-18h20
Samedi
9h30-12h35 / 13h30-18h20
Mardi, dimanche
Fermé

HIVER
Lundi, mercredi, jeudi, vendredi
9h30-11h50 / 14h-17h50
Samedi
9h30-12h35 / 13h30-17h50
Mardi, dimanche
Fermé

GMVa (GOLFE DU MORBIHAN VANNES aGGLOMÉRATION)

RENOVATION ENERGETIQUE : COMMENT S'INFORMER ?

En matière de rénovation énergétique, les aides financières et dispositifs ont récemment évolué. Quels sont les critères d'éligibilité, les engagements à respecter, les règles de cumul entre ces aides... ? Pour y voir plus clair, l'agglomération a mis en place l'Opération Rénovée. Véritable guichet unique, ce service permet aux usagers d'être accompagné gratuitement et de façon neutre afin de trouver les réponses à leurs interrogations et de mieux comprendre les droits et obligations liés aux travaux de rénovation énergétique.
A noter, l'Opération Rénovée ne fait aucun démarchage par téléphone ou à domicile. Des habitants ont signalé des démarches frauduleuses d'une société proposant un rendez-vous pour la réalisation de diagnostic énergétique sous la responsabilité de Golfe du Morbihan – Vannes agglomération. Aucun démarchage n'est mandaté par la collectivité. La population est invitée à rester vigilante et à signaler tout abus qui serait constaté.

Contact : www.operation-renovee.bzh
operation.renovee@gmvagglo.bzh - 02 97 60 42 55.

UNE NOUVELLE AIDE POUR L'ACHAT DE VELO CARGO

Solution alternative à la voiture individuelle, le vélo cargo permet de transporter des charges ou des personnes à l'arrière ou à l'avant. Pour aider les habitants du territoire à investir dans ce moyen de transport, (coût moyen de 2000 €, le double en électrique), l'agglomération étend son dispositif d'aide à l'achat de vélo à assistance électrique (VAE)* à l'ensemble des vélos cargo, électriques ou non. Une aide qui répond aux engagements de l'intercommunalité à favoriser l'usage du vélo sur son territoire.

Cette subvention s'adresse aussi bien aux habitants des 34 communes (sans conditions de ressources), aux personnes travaillant dans une entreprise du territoire engagée dans un plan de déplacement entreprise (PDE), ainsi qu'aux entreprises ou autoentrepreneurs pour un usage professionnel.

Cette aide s'élève à 25 % du prix d'achat (neuf ou d'occasion chez un professionnel). Pour les vélo-cargo, elle est plafonnée à 400 € en version non électrique et 800 € pour un modèle électrique. En revanche, les remorques adaptables ou les kits d'électrification ne sont pas concernés par ce dispositif.

RAPPEL : AIDE À L'ACHAT DE VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE (VAE)

Mise en place en 2016, l'aide à l'achat d'un VAE s'adresse à tous les habitants du territoire et aux salariés d'une entreprise du territoire engagée dans un plan de mobilité.

La participation de la communauté d'agglomération s'élève à 25 % du coût du VAE, limitée, selon les conditions de ressources, à :

- 300 € pour les quotients familiaux inférieurs à 1 200 €
- 200 € pour les quotients familiaux compris entre 1.200 € et 1.600 €
- 100 € pour les quotients familiaux compris entre 1.600 € et 2.000 €
- aucune aide n'est attribuée pour les quotients familiaux supérieurs à 2 000 €

Plus d'informations sur :
www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh

COVID-19 : CONTINUITE DES SERVICES A LA POPULATION

Durant cette période de confinement, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération s'attache à assurer une continuité de ses services publics en s'adaptant aux directives gouvernementales.

Sont ouverts sur rendez-vous :

- l'accueil du siège de l'agglomération (Vannes)
- l'accueil du service de l'eau et de l'assainissement (situé au centre administratif municipal rue Joseph Le Brix à Vannes)
- France Services – Loch' info services (Grand-Champ)

A noter, l'épicerie sociale et solidaire, située à Vannes reste ouverte.

L'accueil téléphonique du siège est assuré aux horaires habituels : 8h30-12h30 / 13h45-17h30

Les services liés aux déchets (collecte et déchèteries) conservent leur fonctionnement habituel.

Pour plus d'information sur les ouvertures des services communautaires :
www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh

SOUTENONS NOS COMMERÇANTS ET ARTISANS

L'agglomération est mobilisée aux côtés des entreprises du territoire et en particulier auprès des commerces et artisans de proximité pour lesquels ce nouveau confinement bouleverse leurs activités. Elle recense sur son site internet différentes ressources pour trouver un commerçant, restaurateur, producteur local... proposant ses produits en magasin, livraison, vente à emporter...
https://www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh/soutenons-nos-commercants-artisans

RÉGIE PHOTOCOPIES

Documents administratifs (arrêté ministériel du 1er octobre 2001)	
A4 Noir et blanc	A4 Couleur
0,18 €	**0,23 €**

Autres documents			
Copies Noir et blanc			
A4		A3	
Recto	Recto-verso	Recto	Recto-verso
0,30 €	**0,50 €**	**0,60 €**	**1,00 €**
Copies Couleur			
A4		A3	
Recto	Recto-verso	Recto	Recto-verso
0,40 €	**0,60 €**	**0,80 €**	**1,20 €**

CONCESSIONS

Concessions Cimetière ou site cinéraire Tarifs 2021	
15 ans	62 €
30 ans	120 €
50 ans	176 €
Tarifs auxquels il faut ajouter, pour la mise à disposition dans le columbarium d'une cave-urne enterrée ou d'une case dans le monument octogonal pour le dépôt d'urnes :	
Cave-urne enterrée avec dalle en granit rose	674 €
Case dans monument octogonal	1 122 €
Plaque en bronze sur support mémoire	112 €

TARIFS DE LOCATION DE SALLES

Entreprises et particuliers de Locmaria-Grand-Champ et de Locqueltas
Entreprises, particuliers et associations extérieures à la commune
Réunions d'organisations/d'associations agricoles : forfait pour ½ journée ou journée
Les locations de salles sont gratuites pour les associations communales à but non lucratif

		SALLE A		SALLE B		SALLE A+B	
	horaires	Locaux	Extérieurs	Locaux	Extérieurs	Locaux	Extérieurs
FORFAIT 1/2 JOURNEE HORS REPAS	8h00 - 13h00 ou 14h00 - 19h00	52 €	89 €	74 €	126 €	126 €	215 €
FORFAIT 1 REPAS	11h00 - 19h00 ou 19h00 - 02h00	96 €	164 €	132 €	225 €	206 €	351 €
FORFAIT 2 REPAS	11h00 - 19h00 et 19h00 - 02h00	185 €	315 €	258 €	439 €	396 €	674 €

CAUTION	300 €
Pénalités ménages / heure	35 €
Réunions d'organisations / d'associations agricoles (forfait pour 1/2 journée ou journée)	20 €
Activités ou ateliers permanents annuels	206 €

NB : Suite à une convention passée entre les communes de Locmaria-Grand-Champ et Locqueltas, les tarifs des salles locqueltaises sont au même prix pour les habitants des deux communes.

SEANCE DU 28 JANVIER 2020

Compte-rendu des délégations du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises, à savoir :

Décision 1-2020 : convention d'occupation du domaine public entre la commune de Locmaria-Grand-Champ et Monsieur THERESIN Christophe

Signature d'une convention d'occupation du domaine public entre la commune de Locmaria-Grand-Champ et Monsieur THERESIN Christophe. La convention a pour objet de fixer les conditions d'occupation du domaine public de M. THERESIN par l'installation d'une pompe à chaleur sur la parcelle ZO 236.

Devis vidéo surveillance et contrôle d'accès salle multisports et polyvalente

Le Conseil Municipal retient la société THEMIS pour la vidéo surveillance et le contrôle d'accès, dans le cadre des travaux de construction de la salle multisports et de la salle polyvalente.

Coût vidéo surveillance : 14 449,83 € TTC

Coût contrôle d'accès : 30 020,81 € TTC

Cette offre fera l'objet d'un ajustement technique et financier lors d'une prochaine concertation.

Modification du PLU : approbation

CONSIDERANT que les Personnes Publiques Associées ont toutes émis un avis favorable au projet sans demande d'évolution ;

CONSIDERANT que l'avis du commissaire enquêteur est un avis favorable, sans aucune réserve ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le dossier de la modification du plan local de l'urbanisme.

Projet de lotissement rue de Kéravélo

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser Madame La Maire à :

- Rechercher un cabinet pour le plan d'aménagement du lotissement
- Déposer un permis d'aménager
- Créer un budget annexe lotissement rue de Kéravelo assujetti à la TVA.

Demande d'admission en non-valeur

Par courrier du 11 décembre 2019, le centre des finances publiques de VANNES MENIMUR nous a adressé un état de demande d'admission en non-valeur concernant plusieurs dossiers pour lesquels il n'existe plus de possibilités de recouvrements.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer :

- Admet en non-valeur les créances de cet état,
- Dit que les crédits seront inscrits au budget principal de la commune article 6541,
- Autorise Madame La Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Recrutement d'un CAE pour la cantine

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de recruter une personne dans le cadre d'un contrat parcours emploi compétence à raison de 20 heures par semaine, annualisées, pour une durée d'un an.

La prise en charge pour les communes rurales de moins de 3000 habitants est de 50 %.

Logiciels informatique

Le Conseil Municipal, après délibération, valide la proposition de l'entreprise SEGILOG et autorise Madame La Maire à signer le contrat pour 3 ans.

Cession du droit d'utilisation : 3 855,60 € TTC / an

Maintenance, Formation : 428,40 € TTC / an

SEANCE DU 10 MARS 2020

Formation du huis clos

Compte tenu de la crise sanitaire de la COVID-19, la séance du Conseil municipal se déroulera à huis clos.

Compte-rendu des délégations du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises, à savoir :

Décision 2-2020 :

Signature de la convention avec Morbihan Énergies n°56115C2019008

Nature de l'opération : Extension du réseau d'éclairage – Pose d'un candélabre sur le parking de la Maison des Associations.

Estimation prévisionnelle :

5 600,00 € HT 6 720,00 € TTC

Contribution de Morbihan Énergies :

1 530,00 € HT 1 530,00 € TTC

Reste à charge de la commune :

4 070,00 € HT 5 190,00 € TTC

Décision 3-2020 :
Signature de la convention avec Morbihan Énergies n°56115C2019010
Nature de l'opération : Rénovation du réseau d'éclairage – Dépose de 3 luminaires boules et pose de 3 candélabres sur le chemin piéton entre la RD 133 et le lotissement Park Fétan.

Estimation prévisionnelle :
3 600,00 € HT 4 320,00 € TTC
Contribution de Morbihan Énergies :
1 080,00 € HT 1 080,00 € TTC
Reste à charge de la commune :
2 520,00 € HT 3 240,00 € TTC

Compte de Gestion 2019 : Budget Général

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Compte de Gestion 2019 : Budget "Rives du Triskell"

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Compte Administratif 2019 : Budget général

Hors de la présence de Madame La Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte, à l'unanimité, le Compte Administratif 2019 du Budget Général.

FONCTIONNEMENT :

Dépenses	**897 677,60 €**
Recettes	**1 207 872,97 €**
Résultat exercice 2019	**310 195,37 €**
Capacité d'autofinancement	**+ 310 195,37 €**

INVESTISSEMENT :

Dépenses	**794 492,57 €**
Recettes	**664 128,68 €**
Résultat exercice 2019	**- 130 363,89 €**
Résultat antérieur reporté :	+ 209 215,43 €
Capacité d'autofinancement	**+ 78 851,54 €**

Compte Administratif 2019 : Budget "Rives du Triskell"

FONCTIONNEMENT :

Dépenses	**952 011,25 €**
Recettes	**1 521 735,82 €**
Résultat exercice 2019	**+ 569 724,57 €**
Résultat antérieur reporté	**+ 612 603,13 €**
Capacité d'autofinancement	**+ 1 182 327,70 €**

INVESTISSEMENT :

Dépenses	**773 331,83 €**
Recettes	**881 907,36 €**
Résultat exercice 2018	**+ 108 575.53 €**
Résultat antérieur reporté.	+ 617 590,64 €
Résultat global à reporter.	**+ 726 166,17 €**

Affectation du résultat du budget général

La Maire et le bureau municipal proposent l'affectation du résultat de la section de fonctionnement au financement de la section d'investissement compte 1068 : **+ 310 195,37 €**

Exercice de la compétence " eaux pluviales urbaines " : Convention de gestion de services entre la Commune de Locmaria-Grand-Champ et Golfe du Morbihan-Vannes agglomération

La loi NOTRe a confié à Golfe du Morbihan- Vannes agglomération la compétence Eaux Pluviales Urbaines à compter du 1er janvier 2020. Cette nouvelle compétence a donné lieu à une étude technique et financière menée par l'agglomération en concertation avec les communes durant l'année 2019.
Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve cette décision et autorise Madame La Maire à signer tous les documents s'y afférents, d'inscrire les crédits en résultant au budget communal.

Devis " réseau eaux pluviales Talhouët "

Des travaux d'eaux usées effectués par le SIALL (devenu au 01/01/2020 : Golfe du Morbihan Vannes Agglomération) avec entres autres l'entreprise TPC Ouest ; pour le raccordement à la station d'épuration le Village de Talhouët, la route de Talhouët et le lotissement Clos de Talhouët, devis a été demandé à l'entreprise TPC Ouest pour la création d'un réseau d'eaux pluviales au sud de Talhouët, en limite du camp.
Montant HT : 12 348,00 € Montant TTC : 14 817,60 €
Le Conseil Municipal, à l'unanimité valide ce devis et autorise Madame La Maire à signer ce devis.

Devis dossier Loi sur l'eau

Dans le cadre des travaux extérieurs de la salle, l'aménagement de l'ensemble du site de Locmaria se développe sur 3,5 hectares à terme. Il sera donc soumis à Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau.
La réalisation de parking public de plus de 50 places est soumise au cas par cas (R122-2). Le Conseil Municipal à l'unanimité a retenu la proposition de l'entreprise DM Eau pour un montant
1ère phase – définition des zones
Montant HT : 2 500,00 € Montant TTC : 3 000,00 €
2ème phase – procédure réglementaire
Montant HT : 2 400,00 € Montant TTC : 2 880,00 €

Validation phase AVP (avant-projet) de l'aménagement des abords

Par délibération du 11 décembre 2018, le Conseil Municipal a attribué au cabinet ELAND – B3I la mission de maîtrise d'œuvre des abords de l'école et des salles.
L'enveloppe financière estimée pour l'aménagement des abords de l'école et des salles est de :
Montant HT : 717 760,00 € Montant TTC : 861 312,00 €

3 options seront à prévoir dans le marché :
- Maçonnerie : 60 000,00 € HT
- Plantation et engazonnement : 30 000,00 € HT
- Mobilier urbain : 10 000,00 € HT

Le conseil municipal approuve le présent avant-projet pour un montant estimatif de travaux de **717 760,00 € HT et 100 000,00 € HT d'options ;** et autorise Madame La Maire à signer les pièces et documents relatifs à l'objet de la présente délibération.

SEANCE DU 24 MAI 2020

Installation du Conseil Municipal et élection du Maire et des Adjoints

Madame La Maire en sa qualité de maire sortante ouvre la séance en faisant l'appel nominal de chaque nouvel élu suite aux élections municipales du 15 mars 2020.
Elle déclare les membres du Conseil Municipal installés dans leur fonction.
Monsieur Florian DANIEL a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Election du Maire :

Madame LOHEZIC, la plus âgée des membres du conseil municipal présents, prend la présidence et constate que la condition de quorum est remplie.
Les élus sont ensuite invités à procéder à l'élection du Maire, au scrutin secret et à la majorité absolue.
Le Conseil Municipal a désigné 2 assesseurs : Monsieur Stéphane LIZANO et Monsieur Lionel ULVOA.
Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a déposé son enveloppe dans l'urne prévue à cet effet.
Après le vote du dernier conseiller municipal, il est procédé au dépouillement.

Résultats :

Nombre de votants :	19
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	00
Nombre de suffrages exprimés :	19
Majorité absolue :	10

Madame LOHEZIC Martine ayant obtenu 19 suffrages a été proclamée Maire et immédiatement installée.

Election des adjoints :

Sous la présidence de Madame LOHEZIC Martine élue maire, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection des adjoints.
Le conseil municipal fixe à 5 le nombre des adjoints.
Les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.
Une liste de candidats aux fonctions d'adjoints est déposée par Monsieur Lionel ULVOA.
Il est ensuite procédé à l'élection des adjoints :

Résultats :

Nombre de votants :	19
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	00
Nombre de suffrages exprimés :	19
Majorité absolue :	10

La liste de Monsieur Lionel ULVOA ayant obtenu 19 suffrages,
Monsieur Lionel ULVOA
Madame Réjane GALERNE
Monsieur Ronan FROUDE
Madame Marie-Christine LE GOUIC
Monsieur Stéphane LIZANO

sont installés en qualité d'adjoints au maire et prennent rang dans cet ordre.

Taux d'indemnité du maire et des adjoints

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'adjoints, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux aux taux suivants :

Maire : 50 % de l'indice brut de la fonction publique
1er adjoint : 14,5 % de l'indice brut de la fonction publique
2ème adjoint : 14,5 % de l'indice brut de la fonction publique
3ème adjoint : 14,5 % de l'indice brut de la fonction publique
4ème adjoint : 14,5 % de l'indice brut de la fonction publique
5ème adjoint : 14,5 % de l'indice brut de la fonction publique

Lecture de la charte de l'élu local

« 1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
« 2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
« 3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
« 4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
« 5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
« 6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
« 7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. » .

SEANCE DU 04 JUIN 2020

Délégations du Conseil Municipal au Maire

L'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet au Conseil Municipal de déléguer certaines de ses compétences au Maire.
Après examen des 29 matières, le Conseil Municipal décide de déléguer 16 compétences.
Par délégation, Le Maire est chargé :
4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L.211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;
Limites fixées :
→ ne s'applique qu'aux zones U et AU,
→ est étendu aux constructions achevées depuis moins de 10 ans dans les zones U et AU.
16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal ;
– dans tous les cas où le développement de la commune serait remis en cause soit par des actes de personnes morales ou physiques, publiques ou privées ; en ce cas, le Maire est autorisé à engager toutes les actions nécessaires pour y mettre un terme, sur le terrain judiciaire ou administratif ;
– dans tous les cas où le développement de la commune serait remis en cause par des recours

exercés contre des actes communaux de toute nature contribuant à ce développement ; en ce cas, le Maire est autorisé à engager toutes les actions nécessaires pour répondre à ces recours ;
17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal de 2 500,00€ ;
18° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
21° D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L.214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme ;
Limites fixées : sur l'ensemble du territoire communal
24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
26° De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ;
Limites fixées : pour toutes les opérations inscrites au budget de fonctionnement ou d'investissement

Formation des commissions communales

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
→ Décide de procéder à la désignation des membres des commissions par vote à main levée.
→ Fixe à 5 le nombre des commissions communales, étant précisé que le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil municipal.
→ Décide que chaque adjoint sera respectivement vice-président de la commission concernant le domaine de compétence pour lequel une délégation lui a été donnée par le Maire.
- Fixe à 8 élus le nombre des membres de la Commission « Travaux - Urbanisme – Environnement » et désigne pour siéger à cette commission les élus suivants qui se sont portés candidats :

Marie-Christine LE GOUIC	David GATEAU
Joël MAROQUIVOI	Florian DANIEL
Georges LE HAZIF	Marie LINISE
Pauline LE HOUCQ	Loïc DUPONT

- Fixe à 5 élus le nombre des membres de la Commission « Affaires sociales » et désigne pour siéger à cette commission les élus suivants qui se sont portés candidats :

Réjane GALERNE	Anne-Marie LOREILLER
Estelle MAREC	Véronique PRIMA
Patricia LE TROADEC	

- Fixe à 4 élus le nombre des membres de la Commission « Finances » et désigne pour siéger à cette commission les élus suivants qui se sont portés candidats :

Ronan FROUDE	Joël MAROQUIVOI
Yvon MICHAUD	Georges LE HAZIF

- Fixe à 7 élus le nombre des membres de la Commission « Enfance – Jeunesse – Vie scolaire » et désigne pour siéger à cette commission les élus suivants qui se sont portés candidats :

Stéphane LIZANO	Pauline LEHOUCQ
Cécile HENO	Florian DANIEL
Marie LINISE	David GATEAU
Anne-Marie LOREILLER	

- Fixe à 8 élus le nombre des membres de la Commission « Animation – Communication – Culture – Associations » et désigne pour siéger à cette commission les élus suivants qui se sont portés candidats :

Lionel ULVOA	Loïc DUPONT
Marie LINISE	Véronique PRIMA
Estelle MAREC	Yvon MICHAUD
Patricia LE TROADEC	Cécile HENO

Détermination du nombre de membres du CCAS et désignation des membres élus faisant partie du conseil.
Le Conseil municipal propose de fixer à 5 le nombre des membres élus et à 5 le nombre des membres nommés, non compris le Maire, Président d'office du CCAS.
- 5 membres élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle sans panachage ni vote préférentiel. Le vote est secret.
- 5 membres nommés par le maire.
Le Conseil Municipal, invité à élire au scrutin de liste les membres du Conseil Municipal amenés à siéger au sein du Conseil d'Administration du CCAS désigne, à l'unanimité, les candidats figurant sur la liste ci-dessous :

Réjane GALERNE	Anne-Marie LOREILLER
Estelle MAREC	Véronique PRIMA
Patricia LE TROADEC	

Désignation des délégués du Conseil Municipal auprès du SIVU du Centre de Secours

Le Conseil municipal désigne à la majorité

Réjane GALERNE	Lionel ULVOA

Désignation des délégués du Conseil Municipal auprès du Syndicat " MORBIHAN ENERGIES "

Le Conseil municipal désigne à l'unanimité
Joël MAROQUIVOI Florian DANIEL

Désignation d'un " correspondant mémoire "

Le Conseil municipal désigne à l'unanimité
Joël MAROQUIVOI

Désignation d'un conseiller municipal chargé des questions de défense

Le Conseil municipal désigne à l'unanimité
Yvon MICHAUD

Elu référent sécurité routière

Le Conseil municipal désigne à l'unanimité
Marie-Christine LE GOUIC

Délégués locaux du CNAS

Le Conseil municipal désigne à l'unanimité :
- Pauline LEHOUCQ en qualité de déléguée des élus
- Angélique LAFFEACH en qualité de déléguée des agents et correspondante du CNAS

Désignation d'un élu référent pour la prévention des addictions

Le Conseil municipal désigne à l'unanimité
- Lionel ULVOA

Désignation d'un élu référent accessibilité

Le Conseil municipal désigne à l'unanimité
- Estelle MAREC

Désignation d'un élu référent bibliothèque

Le Conseil municipal désigne à l'unanimité
- Patricia LE TROADEC

Tarification de la garderie périscolaire pendant le confinement

Les services municipaux ont assuré la garderie périscolaire pendant le confinement pour les enfants du personnel prioritaire.
Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas facturer la garderie aux familles concernées, en soutien aux personnels soignants, pendant la période de confinement soit du 16 mars au 12 mai 2020.

LOCMARIA
GRAND-CHAMP
rêver, projeter, respirer

Loyers commerciaux pendant le confinement

Compte-tenu de la fermeture de leur commerce pendant le confinement, plusieurs locataires de cellules commerciales communales nous ont sollicités pour un report de leur loyer.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

Choix du cabinet de géomètre pour le lotissement rue de Kéravélo

Madame La Maire informe le Conseil Municipal, qu'une consultation a été lancée afin de rechercher un cabinet de géomètre pour l'aménagement d'un nouveau lotissement communal rue de Kéravélo.
Le Conseil Municipal retient Horizons paysage et GBS pour un montant de 28 800,00 € TTC et autorise Madame La Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Devis Matériels équipements sportifs

Dans le cadre des travaux de construction de la salle multisports et de la salle polyvalente, plusieurs entreprises ont été consultées pour l'aménagement intérieur.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la société SDU se situant à Guidel pour les matériels sportifs d'un montant de 3 722,34 € TTC et autorise Madame La Maire à signer le devis correspondant.

Devis Sols sportifs

Dans le cadre des travaux de construction de la salle multisports et de la salle polyvalente, plusieurs entreprises ont été consultées pour l'aménagement intérieur.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la société SPORTINGSOLS pour un montant de 47 136,00 € TTC et autorise Madame La Maire à signer le devis correspondant.

Achat de livres pour la bibliothèque

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer 3 500 € pour l'achat de livres.

Subvention au CCAS

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer pour l'année 2020 la somme de 4 100 € au CCAS qui n'a pas de ressources propres.

SEANCE 2 JUILLET 2020

Désignation d'un signataire pour les autorisations d'urbanisme au titre de l'article L422-7 du Code de l'Urbanisme

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Lionel ULVOA pour prendre toute décision pour tout projet pour lequel Madame le Maire serait intéressée au sens de l'article L 422-7 du Code de l'Urbanisme.

Vote des Taux d'imposition 2020

Le Conseil municipal décide de maintenir les taux d'imposition pour 2020.
Ils sont donc les suivants :
Taxe foncière (bâti) : 27,15 %
Taxe foncière (non bâti) : 44,67 %

Budget primitif 2020 Général

Suite à la présentation du projet de budget primitif (général) 2020 par Monsieur l'adjoint aux finances, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :
Budget primitif 2020 Général
Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, vote le budget primitif 2020 comme suit :

FONCTIONNEMENT :
Dépenses ..... 2 101 511,00 €
Recettes..... 2 101 511,00 €

INVESTISSEMENT :
Dépenses ..... 4 847 980,24 €
Recettes..... 4 847 980,24 €

Budget primitif 2019 « Les Rives du Triskell »

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, vote le budget primitif 2020 du lotissement « Les Rives du Triskell » comme suit :

FONCTIONNEMENT :
Dépenses .....1 165 512,83 €
Recettes .....1 662 389,90 €

INVESTISSEMENT :
Dépenses .....0,00 €
Recettes .....999 498,00 €

Budget primitif 2020 : Rue de Kéravélo

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, vote le budget primitif 2020 du lotissement rue de Kéravélo comme suit :

FONCTIONNEMENT :
Dépenses .....132 006,00 €
Recettes .....132 006,00 €

INVESTISSEMENT :
Dépenses .....132 006,00 €
Recettes .....132 006,00 €

Participation pour sorties scolaires et déplacements lors des sorties pédagogiques 2020 : École publique de Locmaria-Grand-Champ

Le Conseil Municipal décide cette année de coupler les participations déplacements pédagogiques et sorties scolaires et de verser un montant fixe par enfant.
Soit 40 € x 187 enfants = 7 480,00 €.

Fournitures scolaires pour les enfants de l'école publique

Le Conseil Municipal décide d'attribuer 55 € par enfant, au titre de 2020, pour les fournitures scolaires des 187 enfants de l'école publique du Four à Pain soit un total de 10 285,00 €.

Tarif de la garderie facturé aux familles au 1er septembre 2020

Le Conseil Municipal décide le maintien des tarifs soit 1,70 € de l'heure pour l'année 2020-2021 et fixe les tarifs et horaires comme suit :

Lundi – Mardi – Jeudi - Vendredi

Horaires		**Tarifs 2020/2021**
15 mn le matin	(8 h 00 à 8 h 15)	0,43 €
45 min le matin	(7 h 30 à 8 h 15)	1,28 €
1 h 15 le matin	(7 h 00 à 8 h 15)	2,13 €
1 h 00 le soir	(16 h 30 à 17 h 30)	1,70 €
1 h 30 le soir	(16 h 30 à 18 h 00)	2,55 €
2 h 00 le soir	(16 h 30 à 18 h 30)	3,40 €
2 h 15 le soir	(16 h 30 à 18 h 45)	3,83 €
2 h 30 le soir	(16 h 30 à 19 h 00)	4,25 €

Tarifs des repas facturés aux familles au 1er septembre 2020

Le Conseil Municipal augmente de 1,5% les tarifs du restaurant scolaire.
- Prix du repas enfant à 3,33 €
- Prix du repas adulte à 5,50 €

Commission communale des impôts directs : CCID

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la liste des personnes nommées ci-dessous pour constituer la Commission Communale des Impôts Directs.
Commissaires titulaires :

1- FROUDE Ronan
2- ULVOA Lionel
3- MAROQUIVOI Joël
4- MICHAUD Yvon
5 -LE HAZIF Georges
6 - GALERNE Réjane
7 - LIZANO Stéphane
8 - LE GOUIC Marie-Christine
9 - LOHEZIC Jacky
10 - ABADIE Claude
11 - PHILIPPE Eliane
12 - GUÉ Nicole

Commissaires Suppléants :

1 - LE TROADEC Patricia
2 - MAREC Estelle
3 - GATEAU David
4 - DANIEL Florian
5 - DUPONT Loïc
6 - LINISE Marie
7 - LEHOUCQ Pauline
8 - HENO Cécile
9 - LOREILLER Anne-Marie
10 - PRIMA Véronique
11 -FORTIN Marie
12 - RIO Dominique

Avenant à la convention de mise à disposition d'un local commercial

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'extension du bail au profit de la société DRESAN Electronic pour utiliser des espaces supplémentaires dans le local situé au 14 rue de la Bourdonnaye.

Demande de garantie d'emprunt de la commune au profit de BSH

Le Conseil approuve pour se porter garant du prêt établi par le bailleur sociale Bretagne Sud Habitat et s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Fixation du taux de promotion pour l'avancement de grade

Le Conseil Municipal approuve la proposition du taux de promotion pour l'avancement de grade des fonctionnaires de la commune.

Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide l'avancement de grade de deux agents et la modification du tableau des effectifs.

Recrutement d'un responsable Technique

Madame La Maire expose au Conseil municipal la nécessité d'effectuer un recrutement au sein du service technique compte tenu du départ à la retraite d'un agent.

Le conseil Municipal à l'unanimité approuve la création pour le service technique :

- d'un poste d'Adjoint technique, catégorie C à 35h00 ;

ou

- d'un poste Adjoint technique principal 2ème classe, catégorie C à 35h00

ou

- d'un poste Adjoint technique principal 1ère classe, catégorie C à 35h00

ou

- d'un poste de Technicien Territorial, catégorie B à 35h00

SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2020

Participation aux frais de fonctionnement de l'école St Gildas

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, la participation pour les frais de fonctionnement de l'école Saint Gildas ; la somme qui sera versée pour l'année 2019 est de 30 633,80 € répartie comme suit :

- Pour le personnel ATSEM :
  689,28 € x 22 = **15 164,16 €**
- Pour les frais de fonctionnement :
  291,88 € x 53 = **15 469,64 €**
  Total : 30 633,80€

Participation aux frais de fonctionnement du restaurant scolaire de LOCQUELTAS

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, la participation pour les frais de fonctionnement du restaurant scolaire, proratisé. Le montant pour l'année 2019 est de : **15 211,11 €**

Participation aux frais de fonctionnement de l'ALSH et de la garderie de LOCQUELTAS

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, la participation pour les frais de fonctionnement pour la garderie et l'ALSH de Locqueltas proratisés. Le montant pour l'année 2019 est de : **5 303,90 €**

Transports à la piscine : Ecole St Gildas

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, la participation pour le transport à la piscine pour les élèves Locmariens scolarisés à L'Ecole Saint Gildas, pour l'année scolaire 2019-2020; le montant est de 559,70 €.

Participation sorties scolaires et déplacements pédagogiques : Ecole publique de LOCMARIA-GRAND-CHAMP

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la participation pour les élèves locmariens scolarisés à L'Ecole Saint Gildas comme suit :

Déplacements pédagogiques

15 € x 53 enfants = **795 €**

Sorties scolaires

Madame La Maire et le Bureau Municipal proposent d'attribuer une participation de :

→ **46 €** par enfant, par an, pour les sorties avec nuitée, dans la limite de 60 % du coût.

→ **15 €** par enfant, par an, pour les sorties sans nuitée.

Cette participation sera attribuée sur présentation d'un état récapitulatif annuel et des factures.

Devis Sols sportifs

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les devis suivants pour le bâtiment salles de sports et polyvalente.
SPORTINGSOLS : 11 897,38 € TTC (travaux préparatoires)
SPORTINGSOLS : 17 795,76 € TTC (protection de sol)

Avenant Cabinet Bléher

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'avenant 02 présenté par Le cabinet BLEHER d'un montant de 1 500 € HT pour assurer le suivi de l'élaboration de la rampe PMR sur le bâtiment salles de sports et polyvalente.

Lutte contre le frelon asiatique

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer des aides financières aux particuliers, associations et agriculteurs pour la destruction de nids de frelons asiatiques
Montant de l'aide : 50 % du coût de la dépense éligible pour Golfe du Morbihan Vannes agglomération
Barème des plafonds éligibles :
• nid situé de 0 à ≤ 5 mètres =75 € TTC ;
• nid situé de 5 mètres à ≤ 10 mètres = 95 € TTC ;
• nid situé de 10 mètres à ≤ 20 mètres = 120 € TTC ;
• nid situé à plus 20 mètres = 180 € TTC ;
• au-delà de 15 mètres avec l'utilisation d'une nacelle = 400 € TTC.
– que la commune finance 30 % du coût de la dépense éligible pour la destruction des nids sans utilisation de nacelle,
– que la commune finance 50 % du coût de la dépense éligible pour la destruction des nids avec utilisation de nacelle,
– de donner tous pouvoirs au Maire pour signer tous documents et accomplir toutes formalités qui s'avéreraient nécessaires dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

Mise en place de la commission de contrôle de la liste électorale

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, la composition du la Commission de contrôle de la liste électorale avec les membres indiqués ci-dessous :
– Monsieur Joël MAROQUIVOI : conseiller municipal de la commune titulaire,
– Monsieur Georges LE HAZIF : conseiller municipal de la commune suppléant,
– Madame Colette ALLAIN : déléguée titulaire de l'administration désignée par le Préfet,
– Monsieur Gwénaël PHILIPPE : délégué suppléant de l'administration désigné par le Préfet,
– Monsieur Jean-Pierre GUÉ : délégué titulaire désigné par le Président du Tribunal de Grande Instance,
– Madame Marie-Christine GUHUR : déléguée suppléante désignée par le Président du Tribunal de Grande Instance.

Déplacement des registres d'état civil

Le Conseil Municipal valide le déplacement des registres d'État Civil et le transfert des cérémonies de mariage suivant les besoins à la Maison des Associations ou la Halle, sous réserve d'en avoir référé au préalable au Tribunal de Grande Instance, Service Civil du Parquet.

Décision modificative - Budget général 2020

Le Conseil Municipal valide les décisions comme suit :

FONCTIONNEMENT - DEPENSES :	
023 - Virement vers section d'investissement	- 6 000,00 €
675 - Valeurs comptables des immobilisations cédées	- 242 691,47 €
6761 - Différence sur réalisation transférées en investissement	- 18 233,53 €
FONCTIONNEMENT - RECETTES	
775 - Produits de cessions d'immob	- 260 925,00 €
7761 - Différences sur réalisations	- 6 000,00 €
INVESTISSEMENT - DEPENSES :	
192 - Plus ou moins-value sur cession d'immobilisation	- 6 000,00 €
INVESTISSEMENT - RECETTES :	
021 – Virement de la section de fonctionnement	- 6 000,00 €
024 - Produits de cession	+ 260 925,00 €
192 – Plus-Value cession immo	- 18 233,53 €
2111 – Terrains nus	- 77 925,00 €
2313 – Constructions	- 164 766,47 €

Après modification, le budget général s'équilibrera en dépenses et en recettes comme suit :

Section Fonctionnement		
	Dépenses	1 834 586,00 €
	Recettes	1 834 586,00 €
Section Investissement		
	Dépenses	4 481 980,24 €
	Recettes	4 481 980,24 €

Décision modificative - Budget lotissement Keravelo 2020

Le Conseil Municipal valide les propositions comme suit :

INVESTISSEMENT RECETTES :	
1021 Dotation	- 132 006,00 €
168741 Communes	+ 132 006,00 €

Désignation des délégués représentant la commune au sein des instances intercommunales et autres instances

Elu référent sécurité routière

Le Conseil Municipal désigne David GATEAU en suppléant à la sécurité routière.

Désignation des délégués représentant la commune au sein des instances intercommunales et autres instances

GMVa - Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Le Conseil Municipal désigne Madame La Maire à représenter la commune pour la composition de cette - Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Désignation des délégués représentant la commune au sein des instances intercommunales et autres instances

GMVa - Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

Le Conseil Municipal désigne Madame La Maire à représenter la commune pour la composition de cette commission locale (CIID).

GMVa - Opposition au transfert de certaines compétences

Le Conseil Municipal s'oppose aux transferts de certaines compétences à Golfe du Morbihan Vannes agglomération à savoir :

– Transfert de la compétence PLU à « Golfe du Morbihan Vannes agglomération »

– Transfert du pouvoir de police en matière de circulation et stationnement, et de délivrance des autorisations de stationnement sur la voie publique aux exploitants de taxi.

– Transfert pour la compétence habitat des pouvoirs de police relatifs à la sécurité des ERP (Etablissements Recevant du Public) à usage d'hébergement, et à la sécurité des immeubles collectifs et immeubles menaçant ruine.

– Demande au Conseil Communautaire de prendre acte de cette décision ;

– Donne tous pouvoirs à Madame La Maire pour l'exécution de la présente délibération

Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'augmentation du temps de travail d'un agent administratif et la modification du tableau des effectifs.

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2020

Compte-rendu des délégations du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises à savoir :

Décision 01-2020 : droit de préemption

Madame La Maire a renoncé, au nom de la commune, à exercer le droit de préemption pour huit ventes de biens classé en zone U et Au sur la Commune.

Création d'une piste cyclable

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le projet de création d'une piste cyclable reliant la route de Keravelo aux salles.

Cet espace aménagé sécurisera l'accès au site; le montant estimé de ces travaux est de 99 792 € TTC

GMVa Modification des Statuts

LeConseil Municipal, à l'unanimité, valide les nouveaux statuts de Golfe du Morbihan Vannes agglomération.

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2020

Tarifs des photocopies

Madame La Maire et le Bureau Municipal proposent au Conseil Municipal de maintenir le tarif actuel des photocopies pour 2021. Le Conseil municipal valide à l'unanimité.

Copies Noir et blanc

A4		A3	
Recto	Recto-verso	Recto	Recto-verso
0,30 €	0,50 €	0,60 €	1,00 €

Copies Couleur

A4		A3	
Recto	Recto-verso	Recto	Recto-verso
0,40 €	0,60 €	0,80 €	1,20 €

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2020

Tarifs des concessions dans le cimetière et dans le site cinéraire

Madame La Maire et le Bureau Municipal proposent au Conseil Municipal de maintenir le tarif actuel des concessions dans le cimetière et dans le site cinéraire pour 2021.
Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve cette décision.

Tarifs des locations de salles pour l'année 2021

Madame La Maire et le Bureau Municipal proposent :
-De maintenir les tarifs de location de salle
-De continuer à faire bénéficier les habitants de Locqueltas des tarifs communaux
-De remettre le tarif pour les réunions d'organisations, d'associations agricoles supprimé en 2017
-De prévoir un tarif pour les associations ou organismes extérieurs qui proposent des activités permanentes, ou régulières (danse Country, Tai Chi, Aquarelle, Médiation)
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces propositions.

Subvention aux associations communales 2020

La commune verse habituellement une subvention annuelle aux associations communales pour les aider dans leur fonctionnement.
Après examen des critères servant de base au calcul des subventions aux associations communales, le Conseil Municipal décide d'attribuer la même somme que l'année 2019 en 2020, compte-tenu de la crise sanitaire, soit 6 940,35 €.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les propositions réparties comme suit :

LES AMIS DE COET CANDEC : .....298, 00 €
AMICALE LAÏQUE : .....1 384,00 €
A.P.E.L. : .....418,00 €
AMICALE du Personnel : ..... 140,00 €
UALOC : .....282,00 €
RUGBY Loisirs : .....378,00 €
ASS des CHASSEURS : .....432,00 €
GYM ET LOISIRS DU LOC : .....1 232,98 €
GENETS D'OR : .....470,00 €
TAROT CLUB DU LOCH : .....382,00 €
FOUR A BREIZH : .....282,00€
FESTILOCH : .....318,00 €
UNACITA : .....128,00 €
GARDE DU LOCH (Foot) : .....795,37 €

Subvention sociales

Le CCAS, lors de sa séance du 08 octobre 2020, a retenu des associations en vue de l'attribution d'une subvention pour une somme totale de 350 €.
Le Conseil Municipal décide d'attribuer les sommes suivantes :

Virade de l'Espoir.....100 €
Secours Catholique délégation du Morbihan.....50 €
Les Restaurants du Cœur.....50 €
Solidarité paysans.....50 €
FAVEC - Association de conjoints survivants et parents d'orphelins du Morbihan.....50 €
AGIR Pays de Rhuys à Lanvaux .....50 €

Arbre de Noël 2019

Chaque année les commissions scolaires organisent l'Arbre de Noël pour les enfants des écoles des deux communes. La commune de Locmaria-Grand-Champ participe au frais auprès de la Commune de Locqueltas pour les enfants domiciliés sur la commune mais scolarisés à l'école Saint Gildas :
Le montant total des dépenses 2019 s'élève à 2 795,80 €
La participation demandée à la commune pour les enfants de Locmaria-Grand-Champ scolarisés à l'école St Gildas est de 555,74 €.

Droit de Préemption Urbain

Madame La Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de pouvoir répondre aux demandes de Préemption de biens sur la commune, elle doit instaurer la mise en place du Droit de Préemption Urbain (DPU) et définir les zones de la commune dans lesquelles s'appliquera cette préemption.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer le droit de préemption dans les zonages U et Au de la Commune et d'étendre ce droit de préemption aux constructions de moins de 10 ans.

GMVa - rapports d'activité 2019

Les délégataires doivent produire chaque année à l'autorité délégante, un rapport comprenant un compte-rendu technique, financier et qualitatif. Ce rapport permet à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service.
Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte des rapports d'activités de Golfe du Morbihan Vannes agglomération pour l'année 2019.

Morbihan Énergie - Rapport d'activité 2019

Morbihan Énergie nous a adressé son rapport d'activité 2019, synthétisant le compte rendu de l'exploitant Enedis dans la commune.
Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport d'activité du Syndicat Morbihan Énergie pour l'année 2019.

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Morbihan - SDIS

Le SDIS 56 nous a adressé le rapport d'activité opérationnelle de la commune de Locmaria-Grand-Champ récapitulée pour la période de décembre 2019 à novembre 2020. (Synthèse de l'activité sur la commune, nombre d'interventions par catégorie, engins utilisés).

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport d'activité opérationnelle du SDIS sur la commune de Locmaria-Grand-Champ pour la période du décembre 2019 à Novembre 2020.

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2020

Compte-rendu des délégations du Conseil Municipal

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Décision 05-2020 : droit de préemption

« 15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme.
Pour rappel : ne s'applique qu'aux zones U et Au
Madame La Maire a renoncé, au nom de la commune, à exercer le droit de préemption pour 8 ventes.

Décision 06-2020 : Finances

« 4 » De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
Madame La Maire a signé au nom de la commune, après validation du Bureau Municipal, divers devis.

Décision modificative - Budget Commune

Le Conseil Municipal a voté le budget primitif 2020 le 02 juillet 2020.
Il s'avère nécessaire d'effectuer des régularisations de crédits. La modification suivante est proposée :

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉPENSES :
Article 6411 – personnel titulaire + 3 000,00 €
Article 6413 – personnel non titulaire + 8 000,00 €
Article 6417 – rémunération des apprentis
+ 1 000,00 €
TOTAL CHAPITRE 12 : Charges de personnel
+ 12 000,00 €

Article 7391171 – Dégrèvement taxe foncière jeunes agriculteurs + 10,00 €
TOTAL CHAPITRE 012 : Atténuation de produits
+ 10,00 €
Article 66111 – Intérêts réglés à l'échéance
+ 500,00 €
TOTAL CHAPITRE 66 : Charges financières
+ 500,00 €
Article 65888 – autres participations - 4 000,00 €
TOTAL CHAPITRE 65 :
Autres charges de gestion courante - 4 000,00 €
Article 6188 – autres frais divers - 8 510,00 €
TOTAL CHAPITRE 011 :
Charges à caractère général - 8 510,00 €
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les propositions.

Décision modificative - Budget Triskell

Lors de l'élaboration du budget le 02 juillet 2020, nous avions estimé que la totalité des lots du lotissement des Rives du Triskell aurait été vendue.
Suite à la crise sanitaire, qui a retardé les démarches des futurs acquéreurs, il reste 5 terrains à vendre dans le lotissement.
Il convient donc de modifier le budget afin d'intégrer un stock final de terrain et de réévaluer les frais engagés. La modification suivante est proposée :
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉPENSES :
Article 605 – achats matériels, travaux
- 100 000,00 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES :
Article 7133 Variation stock final
+ 271 697,10 €
Article 7015 Ventes de terrains aménagés
- 235 393,40 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – DÉPENSES :
Article 3351 – terrain stock final + 271 697,10 €

Après les écritures modificatives, le budget « Rives du Triskell » se présentera comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 065 512,83 €	1 698 693,60 €
Investissement	271 697,10 €	999 498,00 €

NOUVEAUX COMMERÇANTS SUR LE MARCHÉ

NATURAL CLEAN, PRODUITS D'ENTRETIEN NATUREL

Tous les jeudis des semaines paires, Laure DERIER présente sur le marché une large gamme de produits d'entretien 100 % naturels et 100 % biodégradables. Du nettoyant dégraissant, au détartrant, en passant par la lessive et le nettoyant pour cheminée, tous ces produits composés uniquement d'ingrédients naturels sont sans danger pour la santé et l'environnement.

Basée à Locmaria-Grand-Champ, son entreprise Natural Clean propose une gamme de produits pour les particuliers et une gamme pour les professionnels. En dehors des jours de marché, vous pouvez retrouver toutes les informations sur son site internet https://store.natural-clean.fr.

Laure DERIER assure également les livraisons à domicile.

Contact : au 06.07.12.98.14 ou par mail Laure.derier@natural-clean.fr.

NATURE FRUITEE

Arrivée sur notre marché depuis octobre 2020, Marie PAULIC, de Nature Fruitée, propose de nombreux plants fruitiers issus de sa pépinière située à Kerret en Grand-Champ. Des plus classiques au plus exotiques, tous sont parfaitement adaptés au climat local : framboisiers, figuiers, vignes, kiwi, néfliers du Japon, le choix est vaste. Les préférés de Marie sont le feijoa (de la famille des goyaves) et le ragouminier, un cerisier de Mandchourie à tous petits fruits. Ravie de partager ses connaissances, elle vous donnera tous les bons conseils pour que ses plants s'épanouissent dans votre jardin.

Quelques jus de fruits et confitures maison sont également disponibles à l'achat. A partir du printemps, la gamme de Nature Fruitée s'élargira avec toutes les plantes pour le potager : tomates, poivrons, courgettes, herbes aromatiques et fleurs comestibles. Des visites de la pépinière et du jardin d'essai seront également possibles.

Pour tout conseil ou commande de plants : 06.51.88.99.48

Retrouvez-la également sur sa page Facebook Nature Fruitée

Nos commerçants du marché *à votre service*

La Ferme du Soleil
Production de légumes, petits fruits et œufs
15 la Villeneuve 56390 COLPO
Loic MATHIEU
06 37 66 15 25
loic.mathieu122@gmail.com

Ty producteurs
Vente directe de viande de porc et de charcuterie artisanale
Patrice Le BLIMEAU et Sébastien OLLIER
02 97 87 83 28

Mimi Galette
Vente de galettes, crêpes et chips de blé noir
06 12 54 11 42
mimi.jgp@live.fr

La Fromagerie d'Antoine
Vente de fromage, d'œufs et de yaourts fermiers
06 59 01 98 55
Antoinedubourg18@hotmail.fr

Traiteur du Loch
Traiteur-boucher
02 97 66 77 14
lesommer@wanadoo.fr

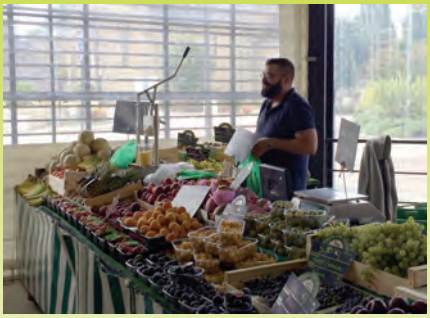

Guillaume MOYSAN
Vente de légumes, fruits de saison et exotiques
Ô Petit marché – 06 71 62 64 53
moysan.guillaume@gmail.com
https://www.facebook.com/OPe-tit-Marche

Wilfried ROBERT
Conseiller bien être au naturel, vente de crème à base d'aloé Vera
06 07 42 52 91
wilfried_robert@wanadoo.fr

Pouic Pouic
Vente de coquelets et poulets rôtis, palette, poitrine, jambonneau et diverses terrines de Janzé
07 80 45 22 23 / faridmouat@live.fr

LE LOCMARIA DE MON ENF

Suite de quelques pensées d'antan …

Merci aux sages du village d'avoir enveloppé de leurs volutes de calumet mes réminiscences car la fontaine aux souvenirs se tarit peu à peu ….

Je me souviens que Locmaria abritait une crêperie industrielle qui inondait de ses délices dentelés les supermarchés et boutiques de nos contrées et qui plus est comptait parmi son plus éminent client un grossiste de Paris. Le nom de Locmaria a donc régalé les papilles des Parisiens en manque d'exotisme. Cette entreprise avec ses 5000 douzaines de crêpes semaine et un record de 14 000 douzaines pour la Chandeleur fut un bastion de notre économie locale.

Je me souviens de l'ancienne mairie et de l'ancienne école communale, situées à l'endroit de l'actuel Clos Fleuri.
Une mairie lilliputienne avec sa secrétaire de mairie académique, son antique machine à écrire, son papier carbone, ses minces feuillets de papier pelure, ses tampons, autre temps de la bureautique ….
Un énorme bâtiment adjacent abritait l'école communale. Je me souviens qu'à l'étage dudit bâtiment se trouvait un appartement. Quelle fierté de jouer dans la cour d'une ancienne école désaffectée avec à disposition une rangée entière de cabinets, de préaux, des recoins pleins de souvenirs, de craies, de rires, de secrets enfantins.

Je me souviens qu'à une époque le dernier voyage vers le cimetière ne se faisait point en corbillard officiel, mais que les habitants de la commune mettaient à disposition leur carrosse personnel, breaks et camionnettes en tous genres, pour covoiturer avec leurs voisins, amis, proches vers leur ultime demeure.

ANCE TOME 2 1967-1987

Je me souviens de la Source Divona et ses limpides eaux dans leur écrin de verre qui se pavanaient sur les tables des bars et restaurants alentours. Cet or précieux se déclinait également sous forme de limonades, citronnades et autres boissons 'délictueuses' qu'un portier livrait à domicile. Quel ravissement lors d'une chaude soirée d'été de se désaltérer dès l'arrivée de notre œnologue local.

Cette belle source s'est tarie, locaux abandonnés par la suite aux amateurs de skate board, puis aux rave parties illicites et à sa cohorte de tags revendicateurs d'une jeunesse encore aux proies aux affres de mai 68.

Sous la source, la rage, telle devait être leur devise.

Je me souviens qu'au Pont du Loch il existait une forge où l'on faisait réparer ses outils et affuter ses socs de charrue, la salle d'attente était tout simplement le petit bar attenant où les verres dansaient au son des coups de marteau assénés par notre forgeron.

Je me souviens également qu'à l'époque du click and collect on poussait le luxe de la fidélisation client encore plus loin : le camion du poissonnier, la camionnette épicerie l'Economique, les camions Barbe Bleue et leur collection de vêtements à faire pâlir d'envie les plus grands couturiers, annonçaient leur venue à coups de klaxons tonitruants et la livraison se faisaient presque sur le pas de la porte.

Je me souviens d'une roulotte de romanichelle qui chaque année faisait son apparition dans le bourg et des pancartes disposées par les fermiers à l'entrée de leurs champs : 'interdit aux nomades'.

Je me souviens également des sorties dans le camp militaire à la recherche de balles à blanc abandonnées par les militaires après leur manœuvre. Un souvenir hante encore mes pensées à ce jour : avoir déniché un obus dans le camp lors d'une rocambolesque excursion, l'avoir exhibé comme un trophée de guerre devant mon grand-père. Les yeux transis de panique, ce dernier a escamoté l'objet potentiellement létal et a emporté à ce jour ce secret dans l'au-delà.

Je me souviens enfin de la pléthore de trésors que nous offrait la flore locale : les mûres cramoisies aux ventres rebondis sur tous les bords de chemin, les digitales pourpres que nous faisions claquer comme des ballons de baudruche, les boutons d'or qui s'ils projetaient sur nos mentons un bel halo doré signifiait que nous aimions le beurre, …

Retrouvons tous notre âme d'enfant pour surmonter avec courage et détermination les vagues successives du facétieux virus de notre quotidien

Véronique M.

NOUVEAU SUR LA COMMUNE

David ALLAIN - COURTIER MANDATAIRE FINANCE CONSEIL

« Pourquoi faire appel à mes services ?
- étude gratuite sans engagement de votre projet immobilier : résidence principale, résidence locative, travaux, soulte, rachat de crédit (les taux sont au plus bas !!!)
- aide à la faisabilité, je maîtrise les arguments pour vous obtenir un accord bancaire.
- une négociation optimale grâce à notre quantité de partenaires bancaires
- accompagnement jusqu'au rendez-vous banque pour s'assurer que tout ce qui a été négocié est parfaitement respecté.
- des partenaires assureurs même en cas de problèmes de santé.
- et enfin mes 15 ans d'expérience bancaire vous promettent les meilleurs conseils et la maîtrise des arguments pour négocier au mieux pour vous !
Je vous propose de nous rencontrer directement à votre domicile.
Disponible et réactif, mon engagement pour aller chercher la meilleure proposition est au service de votre projet !
Quand profession rime avec passion...

David ALLAIN – FINANCE CONSEIL Courtier en financement - Tél. 06 63 35 53 30 d.allain@financeconseil.fr

ILLUMINATIONS DE NOËL DANS LE CŒUR DE BOURG

Depuis début décembre, et comme chaque année, les locmariens ont pu voir leur centre bourg se parer de ses plus belles lumières. Un grand merci aux courageux bénévoles qui ont bravé le vent et la pluie pour transformer notre cœur de bourg en lieu de rassemblement féérique.

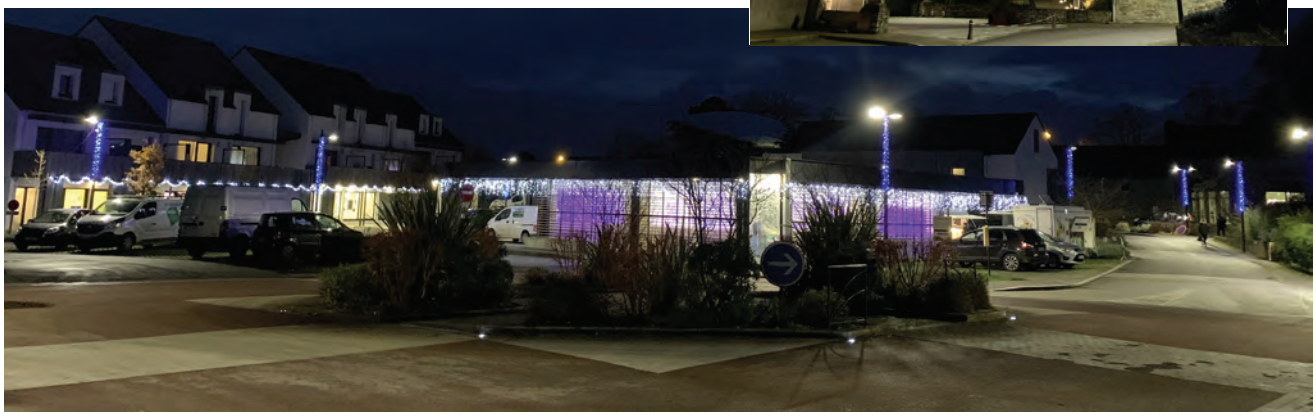

SEMAINE DE LA MOBILITÉ EUROPÉENNE À LOCMARIA-GRAND-CHAMP

Pour réduire les risques de vol tout en encourageant la pratique du vélo urbain, Golfe du Morbihan Vannes agglomération (GMVa) a acquis une machine de marquage.
Le propriétaire d'un vélo volé a en effet 7 fois plus de chance de le retrouver si celui-ci est marqué. Le site internet www.bicycode.org expose l'intérêt du marquage et des conseils pour lutter contre le vol de vélo.
Dans le cadre de la semaine de la mobilité européenne déclinée sur GMVa, notre commune a accueilli jeudi 17 septembre, en parallèle du marché hebdomadaire sous la halle, une action marquage de vélo, gratuite, et pour tous les locmariens.
Chacun était donc invité à venir avec son vélo, sa pièce d'identité et à patienter quelques instants, le temps du marquage par les soins de GMVa.
Les locmariens, venus en un petit flux régulier pour faire marquer leurs vélos, ont apprécié l'initiative.

NOTRE MARCHÉ PRIS EN EXEMPLE PAR LES ÉLUS DE MEUCON

La Maire de notre commune voisine de Meucon, Pierrick MESSAGER, aimerait offrir à sa population un marché hebdomadaire, structuré et étoffé. Afin de s'inspirer du fonctionnement de notre marché, l'édile meuconnais est venu, accompagné de plusieurs collègues élues, rendre une petite visite sur place. Ce déplacement leur a permis de constater la présence de nombreux producteurs et commerçants locaux, et celle d'une clientèle fidèle au rendez-vous. Madame La Maire a souligné l'avantage d'avoir la halle couverte, place de la Voile,"Ici, la météo n'est pas un souci".

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Cette cérémonie de commémoration des locmariens Morts pour la France, s'est à nouveau déroulée dans des conditions particulières, en l'absence de population et des enfants de l'école, compte tenu des consignes préfectorales suite au confinement. Madame la Maire, accompagnée des porte-drapeaux, anciens combattants et élus en nombre restreint, a présidé cette cérémonie commémorative en souvenir de nos Soldats.

NOUVEAU SERVICE SUR LA COMMUNE

Cathy COULET propose des conseils en relooking

« Cathy COULET est aujourd'hui conseillère en image et relooking. Elle travaille avec les particuliers et est organisatrice d'évènements en partenariat avec les boutiques de prêt- à-porter.

Pendant 16 ans, elle a accompagné ses clients dans le choix de leur garde-robe en travaillant en magasin. Elle avait plaisir à les accompagner et les conseiller sur leur image, dans le choix des formes, des styles de leurs tenues et des couleurs. Elle décide alors de se former aux techniques de relooking ainsi qu'aux outils de communication individuelle et de groupe.

Passionnée, dynamique et chaleureuse, elle s'attache à décoder le goût et la sensibilité de ses clients sans jugement et dans la bienveillance. Elle peut accompagner les personnes en boutique pour les conseiller sur leur garde-robe en respectant le budget de chacun.

Elle accueille aussi bien les hommes, les femmes que les adolescents.

Ses prestations sont proposées à la carte ou en forfait en solo, en duo ou en ateliers (à partir de 4 personnes) :

- Colorimétrie
- Morpho/silhouette
- Accompagnement en boutique
- Optimiser sa garde-robe

Elles peuvent se faire en visio ou à domicile dans le respect des conditions sanitaires.

Votre bilan image de 45 minutes vous est offert. Elle propose aussi des cartes cadeaux.

Mme COULET Catherine
catsize56@yahoo.fr
https://www.relooking-by-catsize.fr/
FB : catsize boutique

INAUGURATION DU NOUVEAU BÂTIMENT POUR L'ENTREPRISE KERGOSIEN FRERES À BOTCALPIR

L'entreprise KERGOSIEN frères a inauguré son nouveau bâtiment situé dans la zone artisanale de Botcalpir.

Tous les salariés, leur famille, la maire, Martine LOHEZIC, étaient présents, autour de Martial KERGOSIEN et son épouse, Mélissa, pour l'inauguration de l'installation de l'entreprise KERGOSIEN Frères. L'entreprise a été créée en 2003, à Bignan. Depuis 4 ans, Martial a repris seul les rênes. « J'habite Locqueltas, Botcalpir est l'endroit idéal pour continuer à avancer. », explique Martial.

L'entreprise avec 16 salariés travaille principalement avec les architectes, les marchés publics et les particuliers.

Elle est spécialisée dans la construction de pavillons, la rénovation du bâti ancien ainsi que les bassins ostréicoles et les piscines. Elle peut également réaliser terrassement et démolitions diverses.

Contact : KERGOSIEN Frères, à Botcalpir.
Tél. 02 97 66 62 95.

Le compte administratif 2019 :

Les comptes administratifs 2019 présentent l'ensemble des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement de l'exercice écoulé.

Compte administratif de fonctionnement 2019 :

Recettes : 1 207 872,97 €

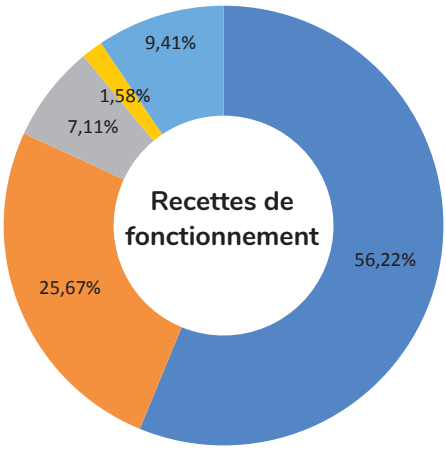

- Impôts et taxes locaux : 679 048,09 €
- Dotations et participations (Etat, Département, Autres) : 310 086,14 €
- Produits des services (cantine, garderie) : 85 930,11 €
- Atténuations de charges (contrats aidés ...) : 19 109,59 €
- Autres produits de gestion courante (locations, financiers, except.) : 113 699,04 €

Dépenses : 1 207 872,97 €

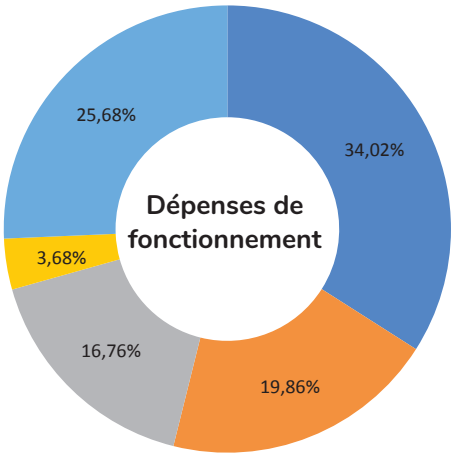

- Charges de personnel : 410 959,64 €
- Charges générales (consommables, entretien, assur., autres services extér.) : 239 871,91 €
- Autres charges de gestion courante (indemnités, subventions ...) : 202 380,43 €
- Charges financières (intérêts d'emprunts) : 44 465,62 €
- Transfert à l'investissement pour 2019 (résultat de fonctionnement 2019) : 310 195,37 €

Compte administratif d'investissement 2019 :

Recettes : 757 749,16 €

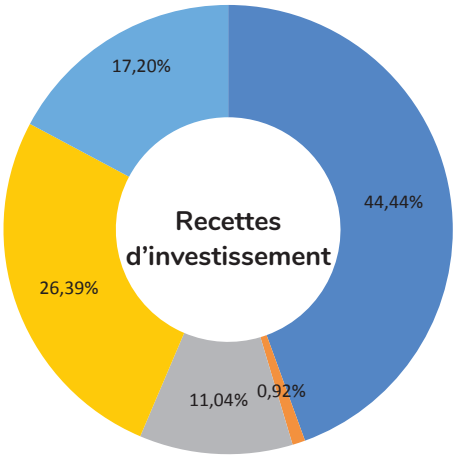

- Virement de la section fonctionnement 2019 : 336 767,47 €
- Subventions d'investissement : 7 000,00 €
- Dotations, fonds divers (TVA, taxes ...) : 83 617,80 €
- Emprunt : 200 000,00 €
- Résultat investissement 2019 : 130 363,89 €

Dépenses : 757 749,16 €

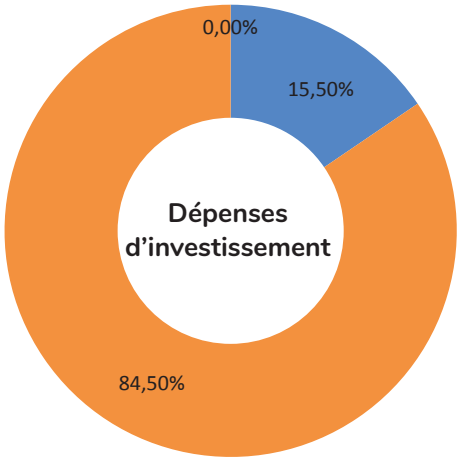

- Remboursement capital d'emprunts : 117 439,55 €
- Investissements de l'exercice : 640 309,61 €
- Résultat investissement 2019 : 0,00 €

Le budget prévisionnel 2020 :

L'élaboration du budget prévisionnel est un exercice indispensable afin de projeter le fonctionnement et les investissements de la commune sur l'exercice à venir. Ce document a été voté le 2 juillet en Conseil Municipal et autorise les recettes et dépenses de la commune.

Fonctionnement :

Recettes : elles se composent essentiellement des impôts locaux, des dotations de l'Etat, du Département et de prestations diverses (locations, cantine, garderie). **L'enveloppe budgétée des recettes de fonctionnement pour 2020 est de 2 101 511 €**

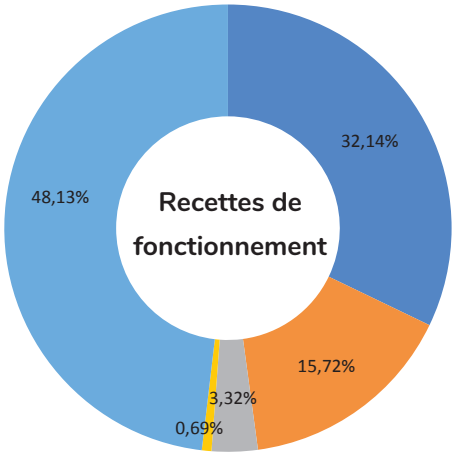

- Impôts et taxes locaux : 675 391 €
- Dotations et participations (Etat, Département, Autres) : 330 287 €
- Produits des services (cantine, garderie) : 69 780 €
- Atténuations de charges (contrats aidés ...) : 14 580 €
- Autres produits de gestion courante (locations, financiers, except.) : 1 011 473 €

Dépenses : elles concernent les dépenses nécessaires au fonctionnement courant de la commune, telles que les frais de personnel, consommables, l'entretien, l'enseignement, les subventions aux associations .... **L'enveloppe budgétée des dépenses de fonctionnement pour 2020 est de 2 101 511 €**

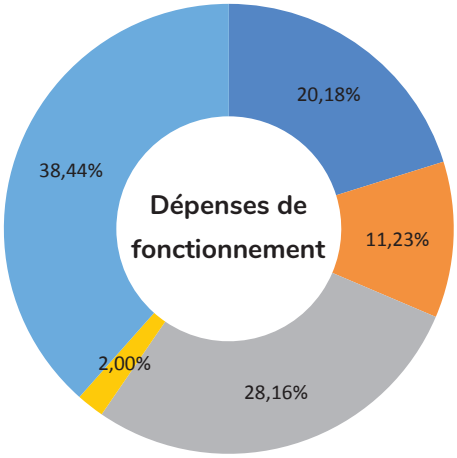

- Charges de personnel : 424 067 €
- Charges générales (consommables, entretien, assur., autres services extér.) : 235 900 €
- Autres charges de gestion courante (indemnités, subventions ...) : 591 738,18 €
- Charges financières (intérêts d'emprunts) : 42 000 €
- Transfert à l'investissement pour 2020 : 807 805,82 €

Investissement :

Recettes : elles se composent des subventions d'investissements, des emprunts, des produits de cessions. **L'enveloppe budgétée des recettes d'investissement pour 2020 est de 4 847 980,24 €**

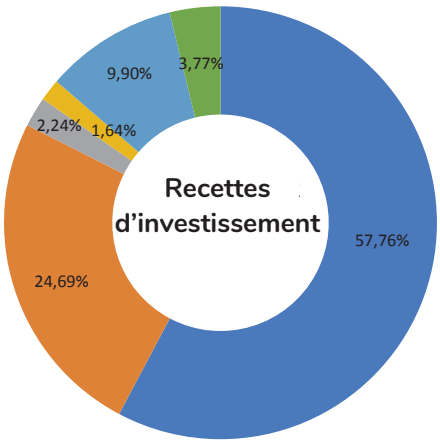

- Emprunt : 2 800 000,00 €
- Virement de la section fonctionnement 2019 et 2020 : 1 196 852,73 €
- Dotations, fonds divers (TVA, taxes ...) : 108 649,33 €
- Opération d'ordre entre sections : 79 452,18 €
- Subventions d'investissement : 480 026,00 €
- Vente bâtiment : 183 000 €

Dépenses : elles concernent les dépenses d'investissement : constructions, aménagement de locaux, mobilier et matériel, remboursement des capitaux d'emprunts. **L'enveloppe budgétée des dépenses d'investissement pour 2020 est de 4 847 980,24 €**

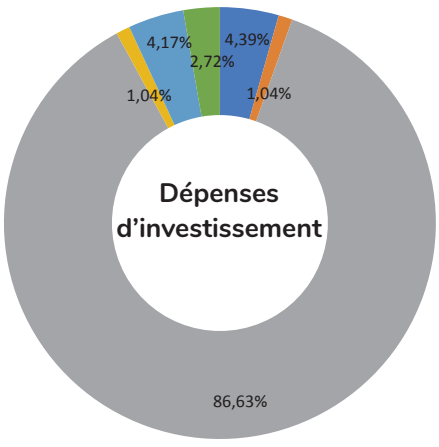

- Remboursement capital d'emprunts : 213 000 €
- Remboursement TLE/TA : 50 500 €
- Immobilisations corporelles et en-cours : 4 199 864,24 €
- Immobilisations incorporelles : 50 470 €
- Immobilisations corporelles : 202 140,00 €
- Opération d'ordre section Kéravélo : 132 006,00 €

TRAVAUX EN COURS...

SALLES DE SPORTS ET POLYVALENTE

Les travaux suivent leurs cours suivant le planning établi.

Entrée principale de la salle polyvalente

Intérieur de la salle polyvalente

Vue extérieure de la salle de sport côté Nord, avec rampe PMR (Personne à Mobilité Réduite), qui permettra un accès entre les deux salles.

Salle de sports

Lotissement des Rives du Triskell : une finition en toute beauté

La pose de l'enrobé a débuté le 16 novembre 2020.
Après la remise à niveau des tampons, la gestion de l'écoulement des eaux pluviales et la pose des candélabres, voici le tapis d'enrobé posé sur la chaussée.

Les plateaux et les trottoirs sont de couleur brune.
Ces derniers délimiteront l'espace piéton de la voirie.
Des allées piétonnes sécurisées traversent le lotissement.

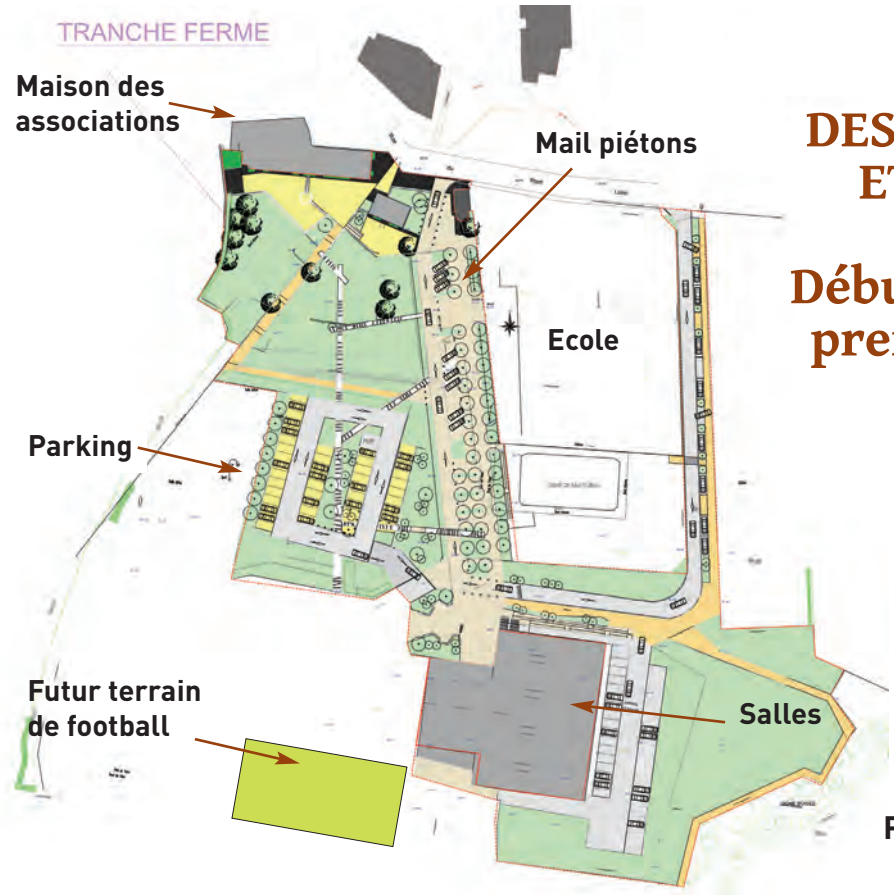

Projet aménagement des abords

LES ABORDS DES SALLES DE SPORTS ET POLYVALENTE :

Début des travaux prévu premier semestre 2021

CHANTIER DE VANNES GOLFE HABITAT (VGH)

Chantier Place de la Voile

La livraison du bâtiment est prévue pour la fin du mois d'avril 2021, les cellules commerciales sont déjà réservées.

Clos de la Bourdonnaye

Les travaux sur la partie ancienne ont été stoppés au printemps car des espèces protégées nichaient dans l'ancien bâtiment. Après cette période de nidification, le service biodiversité de la Direction Départementale du Territoire et de la Mer exige l'installation de nichoirs pour chaque espèce protégée présente sur les lieux avant la reprise des travaux.
La réflexion est en cours pour savoir où installer ces nichoirs.

Vue de la rue de la Bourdonnaye

Lotissement de Keravelo

Le cabinet Horizons a été retenu pour ce futur lotissement communal. Le Bureau Municipal et la Commission Travaux étudient à l'heure actuelle ce projet.

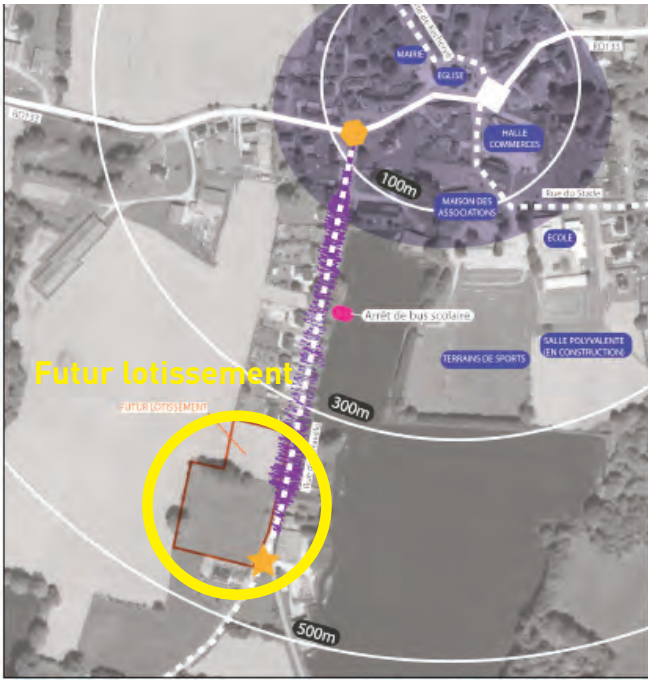

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

La commune de Locmaria-Grand-Champ a commencé une révision de son PLU en collaboration avec le cabinet Urbaction.
Cette révision commencée en janvier 2020 se déroulera sur 2 ans minimum ; elle s'inscrit dans le SCOT (Schéma de Cohésion et d'Orientation Territoriale) de Golfe du Morbihan Vannes agglomération qui fixe pour Locmaria-Grand-Champ une production de 17 logements par an en moyenne pour la période 2020/2035, dont 40% devront être en intensification urbaine.

Abri-bus de Talhouët et Botcalpir

En raison du nombre important d'enfants utilisant les transports scolaires, GMVa va procéder à l'agrandissement des points de ramassage.
Les nouveaux abris-bus seront financés par GMVa, il restera à la charge de la commune le coût de la préparation du sol.

La fibre optique

Le déploiement de la fibre optique sera terminé fin 2021.
Chaque particulier pourra contacter son fournisseur d'accès début 2022 pour raccorder son domicile.
La fibre suivra le réseau téléphonique actuel.
Pour le réseau aérien, des conventions de passage seront signées entre Mégalis Bretagne et le particulier qui demandera son raccordement.

Des travaux d'élagage seront peut-être nécessaires sur les propriétés privées.
Deux armoires ont été installées dans le bourg : rue de la Bourdonnaye, et sur l'aire de covoiturage à Collec.

Rue de la Bourdonnaye

Collec

Travaux d'éclairage public

Ces travaux sont subventionnés par Morbihan Energie.

Pose de deux candélabres à LED sur le parking nord de la Maison des Associations et sur le chemin piéton Park Fetan.

Talhouët : Travaux d'assainissement Collectif

Les travaux de raccordement du village de Talhouët à l'assainissement collectif sont terminés depuis juillet 2020.
Le raccordement au réseau public est obligatoire dans un délai de 2 ans, sauf dérogation pour les maisons de moins de 10 ans ; dans ce cas, le propriétaire doit formuler une demande écrite au président de Golfe du Morbihan Vannes agglomération, et devra fournir son attestation de bon fonctionnement fournie par le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif).

EVOLUTION DU NOMBRE DE PERMIS DE CONSTRUIRE DEPUIS 2004

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Permis de construire	15	17	60	60	39	28	46	30	21	16	10	10	20	23	38	51	21
dont nombre de logements	8	10	72	49	34	21	31	19	31	9	5	6	20	21	53	37	12
note			Permis groupé Château Ouest						Permis commune et BSH coeur de bourg						Permis VGH		

TOTAL	MOYENNE
505	30
438	26

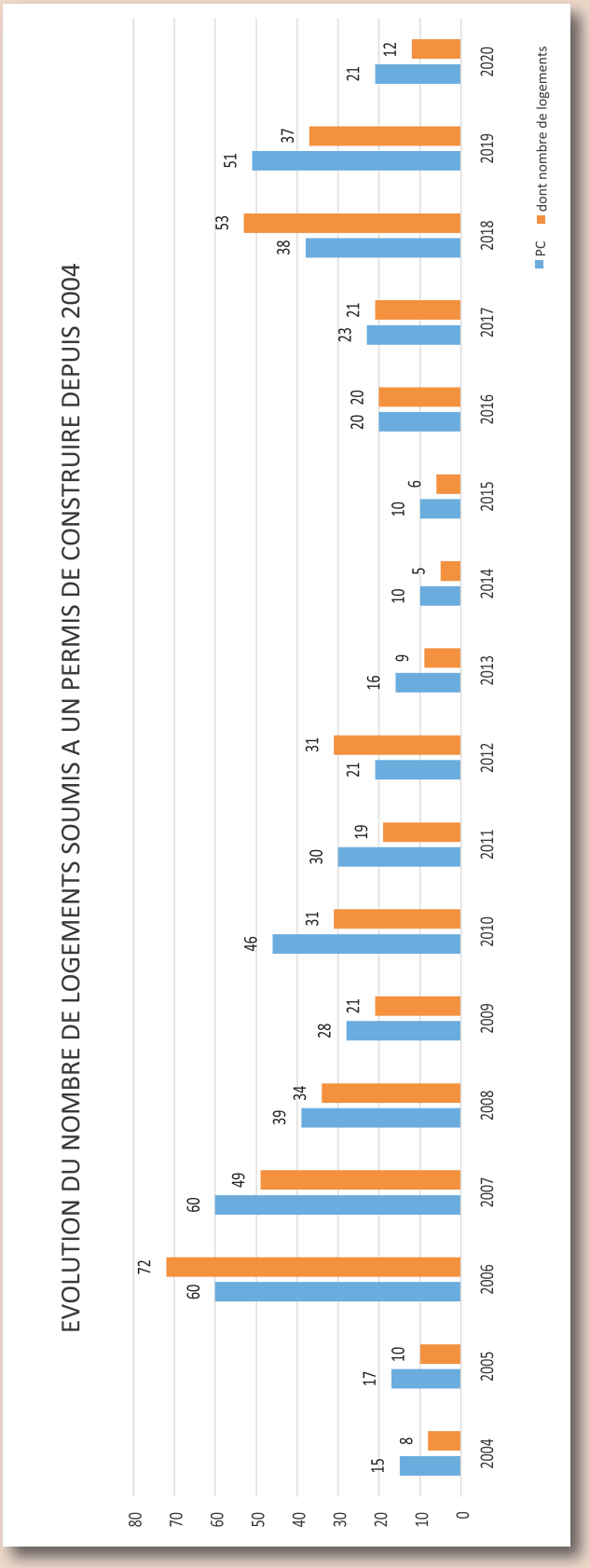

L'AIDE SOCIALE C'EST QUOI ?

Le CCAS se situe à la mairie. C'est un organisme public communal intervenant principalement dans trois domaines :

1 - Aide sociale légale

Instruction des dossiers en liaison avec les différentes administrations

- APA : Allocation Personnalisée Autonomie (Conseil Départemental)
- Dossiers Maison Départementale de l'Autonomie (carte d'invalidité,...)
- Dossiers d'aide sociale (obligation alimentaire)

2 - Aide sociale facultative

- **Téléassistance** : service d'aide à distance (centrale d'écoute 24h/24 et 7j/7).

Le CCAS a signé une convention avec Présence Verte www.presenceverte.fr pour réduire les coûts d'installation de ce service.

- **Le portage de repas** : la commune a signé une convention avec AMPER.

Depuis mai 2017, une extension de convention de partenariat a été signée avec l'association AMPER et la commune de Locmaria-Grand-Champ. Cette association propose des prestations de services à la personne dans le Morbihan.

Depuis ce jour, la convention propose un partenariat sur des aides à domicile aux habitants et un service de portage de repas à domicile. La livraison est assurée 7j/7 directement à l'adresse du bénéficiaire ; les repas proposés sont variés, adaptés en fonction des régimes alimentaires.

Suivant la situation du bénéficiaire, une prise en charge financière peut-être demandée auprès de la caisse de Mutuelle ou auprès du Conseil Départemental cellule APA.

Pour tous renseignements sur les services proposés, vous pouvez contacter :

- le CCAS de la mairie de Locmaria-Grand-Champ au 02 97 66 60 49
- ou l'association AMPER au 02.97.46.53.14.

REPAS DES AÎNÉS - COLIS

Cette année particulière, traversée par la pandémie de la COVID-19, ne nous a pas permis d'organiser comme chaque année, le traditionnel repas du 11 novembre.
Ce moment convivial partagé avec les élus, les membres du CCAS et les personnes de plus de 70 ans, est pour tous un après-midi festif.
Dans ce contexte difficile, les membres du Conseil d'administration du CCAS ont décidé d'offrir un colis à toutes les personnes de plus de 70 ans résidant dans la commune de Locmaria-Grand-Champ.

COVID-19 - MASQUES

Rappel :

Des masques en tissus grand public (adultes, enfants), sont à la disposition de la population de Locmaria-Grand-Champ à la boulangerie « Ty Fournil ».

Ils vous sont proposés contre un don d'1 € minimum. La somme récoltée sera reversée à l'association « Fondation de France ».

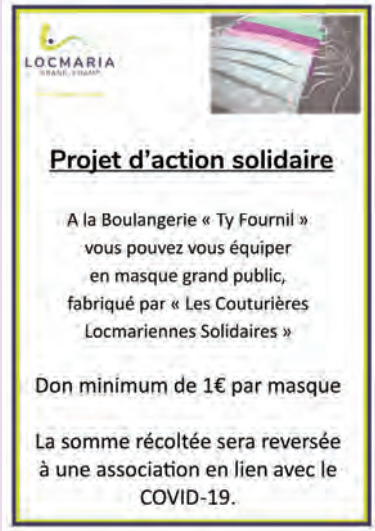

Un grand remerciement à notre formidable équipe des Couturières Locmariennes Solidaires pour leur implication et dynamisme.

L'ECOLE COMMUNALE DU FOUR A PAIN

Animation Tennis Cycle 2

Dans le cadre d'une animation tennis scolaire proposée par le Tennis club du Loch, un mini-cycle de 3 séances a été suivi par les classes de CP, de CE1 et de CE2 en octobre et novembre 2020.
La découverte de ce sport a été possible en partenariat avec l'animateur du club : Flavien LALYS.

Au programme de ces 3 séances : jeux de porter et dribbles avec la balle pour prendre contact avec la raquette et la balle de tennis / petits affrontements par 2 pour enchaîner coups droits et revers et puis entraînement aux gestes du service avant de faire des passes par-dessus les filets.
Chaque groupe classe a remercié Flavien LALYS pour cette belle découverte, tout le monde a bien apprécié!

Animation jardin du 29/09

Un atelier jardin avec les enfants de TPS-PS de l'école Le Four à Pain a eu lieu mardi 29 septembre (matin) avec Frédérique de l'association « des graines et des brouettes »: découverte et manipulation de graines variées, découverte des espaces du jardin, des outils, plantations de légumes d'hiver et d'aromatiques, sollicitation des sens (texture, senteur, saveur) ....
Les plantations seront observées, entretenues et complétées au fil des saisons.

Animation « des pommes au jus »

Lundi 9 novembre, les élèves des 3 classes maternelles de l'école Le Four à Pain de Locmaria-Grand-Champ ont participé à l'école à une animation intitulée « des pommes au jus ». Ils ont été associés à toutes les étapes de transformation de la pomme au jus (tri des pommes, lavage, broyage, pressage et dégustation) sous la direction de Mr Yann FORESTIER (association Tour de Main, Landévant). De la compote de pommes a aussi été réalisée dans les classes de TPS-PS et PS-MS. Ces animations ont été réalisées dans le cadre du projet de l'école sur les 5 sens.

« Il était une fois au Pays du Loch » Conteur vannetais Antoine PERALTA

Les élèves de GS et CP de l'école Le Four à Pain ont reçu, jeudi 5 novembre la visite du conteur vannetais Antoine PERALTA dans le cadre de la semaine de la littérature enfance-jeunesse.
Les enfants ont écouté avec attention le récit des « Trois arbres », de « La râleuse », de « Aboie Georges », de « Petit Jean et la louve » et de l'histoire « Du roi Arthur et de la reine Guenièvre » mimée par le conteur avec la participation des enfants.

Projet musical « Les 4 saisons en maternelle»

A travers l'écoute, la chanson, le corps et la manipulation d'objets et d'instruments de musique, ainsi que par la découverte d'albums, nous traverserons les saisons !
Tout au long de cette année scolaire, les enfants de MS vont bénéficier d'une animation en musique avec Emmanuelle LEMERCIER, à raison de 2 séances par saison grâce au dispositif mis en place par Golfe du Morbihan Vannes agglomération (GMVa).
Nous découvrirons la pluie, la forêt et les feuilles en automne, la neige et les animaux en hiver. Nous écouterons les oiseaux et les petites bêtes au printemps pour finir par la plage, les bateaux et les pirates en été.

Voile

Les élèves des classes de CM1 et CM2 bénéficient de séances de voile subventionnées par GMVa. En amont des 5 séances, une découverte des optimists a été réalisée en classe avec tout le vocabulaire des différentes parties de l'embarcation nécessaires à la navigation.
La première et unique séance a eu lieu le 14 mars à Séné sous un soleil radieux et une mer d'huile. La découverte s'est faite sous forme d'activités ludiques permettant à chacun de manier le gouvernail et la voile pour naviguer : la voile n'a pas trop gonflé et les enfants ont été obligé de ramer pour avancer, mais ils en gardent un très bon souvenir.

ECOLE DU FOUR À PAIN : 02 97 66 65 60 ec.0561611x@ac-rennes.fr

Les services de la pr éfecture en visite en mai à l'école du Four à Pain

Patrick VAUTIER, sous-préfet de Pontivy-Ploërmel, a visité en mai dernier l'école publique du Four à Pain, dans le cadre de la réouverture des établissements scolaires dans le département. Il était accompagné pour cette visite de Françoise FAVREAU, directrice académique des services de l'Éducation nationale, de Madame La Maire Martine LOHEZIC et de la précédente adjointe à la jeunesse, Christine LE GOUIC.

Patrick VAUTIER a découvert, en présence des enseignants, le protocole mis en place dans l'école pour la sécurité de tous : masques pour les adultes, distanciation, lavage des mains, particulièrement bien suivis.

L'ÉCOLE SAINT GILDAS

En avant la musique !

Les vendredis 18 et 25 septembre, dans le cadre d'un projet autour des « quatre saisons », avec Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, les élèves de moyenne et grande section ont bénéficié de deux séances de musique sur le thème de l'Automne avec Emmanuelle LEMERCIER.
Ils ont appris une chanson pour se présenter, une autre sur l'automne ; ils ont aussi mimé une histoire avec les feuilles d'Automne qu'ils avaient apportées. Emmanuelle leur a également présenté deux instruments : la guitare et le violon !

Rafael NADAL n'a qu'à bien se tenir !...

Au cours du mois d'octobre, les élèves des classes de Géraldine, Jérôme et Catherine ont bénéficié de trois séances d'initiation au tennis animées par Arthur du Tennis Club du Loch. Les enfants ont apprécié ces moments sportifs. Ils ont appris à manipuler la raquette, à lancer des balles, à jouer avec l'autre, à respecter les autres...
Le tennis permet le développement des réflexes, endurance, rapidité, concentration. C'est un sport complet qui engage un véritable dépassement de soi.

La semaine du goût

LPour la semaine du goût, Frédéric, professeur de cuisine à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, est venu dans la classe de MS-GS pour faire découvrir des jus de différentes recettes. Les élèves ont trié les aliments qui leur ont été présentés. Ils ont fait 3 groupes : les légumes, les légumes-fruits, les fruits.
Avec la centrifugeuse, des jus ont été créés (céleri/poivron/pomme/céleri/concombre – betterave/pomme – poivron/tomate – carotte).
Ainsi, les gastronomes en culotte courte ont goûté des jus de fruits et des jus de légumes ; certains ont bien apprécié et d'autres pas du tout ; mais tout le monde y a goûté...

En fin de séance, ils ont reçu leur diplôme et sont repartis avec leur toque de chef : quelle fierté !

Nettoyons la nature à Locqueltas

Vendredi 9 octobre, toutes les classes de l'école Saint-Gildas de Locqueltas sont allées nettoyer plusieurs zones de la commune afin de participer à l'action "Nettoyons la nature". Les enfants étaient munis de gants et de sacs poubelles. Les élèves des classes de CE2/CM1 et de CM1/CM2 ont nettoyé tout autour de l'étang du pont Berthois. Tous les enfants ont ramassé pour 1kg700 de déchets : plastiques, mégots, couches, paquets de cigarettes, sachets, etc... Les enfants sensibilisés à la protection de la nature seront les adultes responsables de demain.

La coulée verte

Les élèves de CM1- CM2 ont été sollicités par la mairie afin de penser à l''aménagement de la coulée verte. Typhaine ORGEBIN, guide touristique et médiatrice du patrimoine est intervenue le jeudi 12 novembre pour expliquer ce qu'était une coulée verte et travailler avec les élèves sur les possibles aménagements. Chaque groupe s'est mis au travail avec enthousiasme. Ils ont souhaité créer un pollinarium, embellir les chemins... Sûr que Locqueltas, grâce à nos petits citoyens sera une commune où il fera bon se promener et rêver....

Œuvre collective réalisée par les élèves de 2 et 3 ans dans le cadre d'un projet de classe « Laisser des traces... »

Pour les inscriptions, n'hésitez pas à prendre contact par téléphone ou par mail en précisant vos coordonnées. Nous pouvons convenir d'un rendez-vous pour vous permettre de visiter l'école et faire connaissance en respectant les règles sanitaires. Manifestez-vous au plus vite afin d'organiser au mieux les classes. Au plaisir de vous accueillir dans notre école. Jérôme MARTIN, Chef d'établissement.

VISITEZ LE SITE DE L'ÉCOLE :
http://ecolesaintgildaslocqueltas.blogspot.fr

ECOLE SAINT GILDAS : 02 97 66 65 65
eco56.stgi.locqueltas@enseignement-catholique.bzh

ANIMATION DE NOEL

La Place de la Voile s'est dotée ces derniers jours de sapins enrubannés, dont un grand central où les enfants ont pu y déposer une boule avec inscrit de façon indélébile dessus leurs nom et prénom.
Jeudi 17 décembre, la municipalité s'est associée aux commerçants du marché pour proposer une animation de Noël.
A cette occasion, enfants et parents se sont rassemblés sur la Place de la Voile, tout en respectant la distanciation et les gestes barrière, où ils ont pu assister au tirage au sort des boules. Les gagnants se sont vus gratifier de lots offerts par la municipalité.

Les enfants ont pu aussi y croiser le Père-Noël, et faire des photos avec lui, pendant que leurs parents (re)découvraient les délices de notre marché. Un vin chaud offert en extérieur par le restaurant Le Maneguen a permis à tous de se réchauffer.

LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE MÉDIATHÈQUES DU GOLFE

Le petit mot des bénévoles

Notre bibliothèque de Locmaria-Grand-Champ est assurée par une équipe d'une dizaine de bénévoles très impliquée dans le choix des livres, les permanences, et l'envie de faire perdurer ce service aux locmariens, locmariennes.
Un large choix de livres pour les 0 à 99 ans, abordant tous les thèmes. Il y a de la lecture pour tous afin de suivre ses auteurs préférés et surtout en découvrir d'autres : revues, bandes dessinées, romans, ebooks, ...
L'implication de la mairie s'est renforcée car nous avons l'aide de JEANNE, agent administratif à la mairie, qui va gérer toute la partie logistique en nous consacrant 5 heures par semaine, aide très appréciable afin de soulager les bénévoles.
Malgré la pandémie de la Covid qui impose la fermeture de la bibliothèque, l'équipe a mis en place un système de retrait en drive, à savoir :
- choix des livres sur le drive de la bibliothèque
- retrait des livres à la mairie aux jours et heures fixées

Notre équipe relève le défi de ce changement en profitant pour rajeunir cette bibliothèque : tri des livres pour permettre aux nouveaux de s'installer, nouvelles étagères, ...

Si vous êtes intéressés pour rejoindre les bénévoles dans cette aventure, n'hésitez pas à contacter la mairie au 02-97-66-60-49

La bibliothèque municipale fait partie depuis septembre du réseau des médiathèques du Golfe. Elle a rejoint le Pôle Rouge des médiathèques, avec Colpo, Grand-Champ et Locqueltas. Elle accueille à ce jour environ 400 adhérents, pour une dizaine de bénévoles qui œuvrent à son bon fonctionnement. Spécificité de la commune : la bibliothèque-médiathèque est gratuite pour les Locmariens.
Les prêts sont prévus pour quatre semaines, avec au maximum : dix imprimés (livres ou périodiques), cinq CD, un DVD et des ressources numériques sur le portail des médiathèques du golfe.
Les nouveaux avantages pour les lecteurs locmariens sont les suivants : accès à ARTE VOD (nombre de streaming limité), accès aux ouvrages de TOUTES les médiathèques du Pôle Rouge, accès à un portail permettant de visualiser tous les ouvrages disponibles en prêt sur le Pôle Rouge, avec possibilité de réserver en ligne.
Consultation, réservation, retrait possibles dans n'importe laquelle des médiathèques du Pôle Rouge, pour plus de possibilités, en particulier une plus grande amplitude en termes d'horaires hebdomadaires.
Possibilité d'emprunt de tablettes, afin de lire des e-books.

Contact :
Mairie de Locmaria-Grand-Champ,
Jeanne MOISDON
TEL : 02-97-66-60-49
mairie.locmaria.gd.ch@wanadoo.fr

A RETENIR

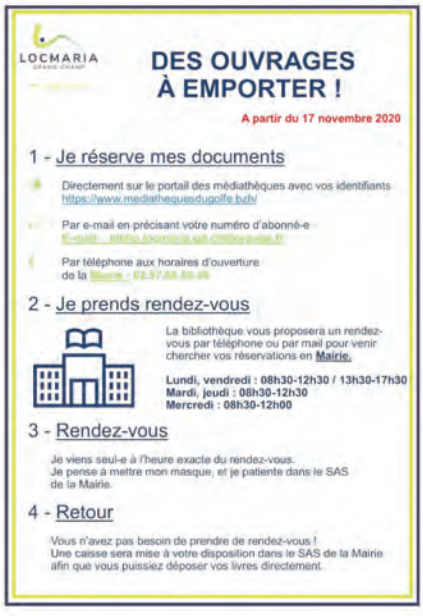

PLACE DE LA VOILE - 3 MAI

LES GENÊTS D'OR

2020 : Une année blanche pour les retraités du club des Genêts d'or !

Seule la galette des rois dégustée au cours de l'assemblée générale du 24 janvier s'est déroulée normalement parmi les festivités prévues au calendrier de l'année 2020, au contraire du repas de printemps, des deux pique-niques, de la croisière sur l'Erdre, de la sortie spectacle chez Marie GUERZAILLE, du repas spectacle de Noël, des deux lotos, etc...
Seul le concours de belote de février sur les sept prévus au programme des activités a pu être organisé ! Les trois concours de boules ont été supprimés ainsi que toutes les sorties pédestres.
Une année à vite oublier en espérant que 2021 nous autorise à reprendre les activités de loisirs qui permettent à nos membres de se retrouver pour partager des bons moments ensemble.

.

Tous les nouveaux retraités de la commune et les nouveaux arrivants seront les bienvenus au club et peuvent prendre contact auprès du Président Yves LECOQ au 02 97 66 61 06.

FESTI'LOCH

Cette année 2020 aura été pour notre association et les autres, une année où nous n'aurons réalisé aucune manifestation au vu du contexte sanitaire.
Seules des ventes en pré commande pour l'édition 2020 du marché de Noël ont été réalisées ; ce fut d'ailleurs une belle réussite (chocolats, saucissons, repas à emporter).
Merci à tous pour vos commandes.

Nous avons continué à collecter les magazines et journaux tout au long de cette année, mais nous arrêtons cette action car le prix de rachat de ces papiers et le transport ne nous permettent plus de gagner de l'argent.
Merci à tous ceux qui ont pu y contribuer pendant ces années.

Pour cette année 2021, voici quelques dates à retenir :
23 mai : Rallye du Loch
4 décembre : Marché de Noël
Souhaitant que l'on puisse bien les réaliser.
Merci encore de votre soutien.

Le bureau et les membres de Festi'loch vous souhaitent une excellente année 2021.

GYM ET LOISIRS DU LOC

L'association Gym et Loisirs du Loc tient à remercier les adhérents pour leur confiance renouvelée et leur inscription sur les activités à la rentrée 2020. Malheureusement, un deuxième confinement nous a de nouveau contraints à stopper les activités.
Mélody EVENOR, notre professeure de danse, et Anne LAGUARRIGUE, notre professeure de yoga, continuent à dispenser des cours à distance.
Dans l'attente prochaine de vous retrouver pour une reprise des activités en salle, nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année.

Petit rappel des activités proposées : badminton, modern jazz adultes-enfants, gym adultes, zumba adultes, pilates, yoga et couture.

AMICALE DES CHASSEURS

Malgré les contraintes sanitaires, l'amicale des chasseurs a pu organiser les samedi 5 et dimanche 6 septembre 2020 son ball-trap traditionnel en mettant en place toutes les normes d'hygiène.

Ce fut un très bon week-end, le public était bien présent.

Le président ainsi que le bureau, remercient tous les chasseurs pour leur dévouement.
Un grand merci aux bénévoles pour leur investissement.
Le repas de chasse n'a pu se faire à cause de la covid ; nous espérons nous retrouver pour cette occasion en 2021.

A retenir pour l'amicale des chasseurs de Locmaria-Grand-Champ : ball-trap les 4 et 5 septembre 2021.

Monsieur PENVEN Jean-Luc, Président de chasse de Locmaria-Grand-Champ

AMICALE LAIQUE

L'assemblée générale de l'Amicale s'est tenue début octobre. Le bilan a été présenté ; l'annulation de nos manifestions les plus rentables (carnaval, kermesse, tombola) a conduit à un déficit.
Il a été décidé de maintenir malgré tout une subvention par classe d'un montant légèrement moindre que les années précédentes.

Concernant les projets à venir, le thème retenu par l'école cette année est : Les 5 sens.
Du fait de la crise sanitaire et de l'impact de l'évolution de la Covid-19 sur le protocole sanitaire, l'école n'a pas de vision sur la possibilité de faire des sorties. Les spectacles et interventions en interne seront privilégiés dans un premier temps.

L'Amicale organisera peu de manifestations cette année, nous proposerons principalement des ventes à emporter comme la commande de goûters BIJOU qui a été un réel succès cet automne. Encore merci aux bénévoles qui ont préparé les commandes : 140 kg de cookies, de moelleux au chocolat et autres madeleines à trier !

La vente de sapins de Noël a également été maintenue. Pour rappel, ce genre de commande n'est pas réservée aux parents de l'école, vous pouvez tous commander. Des bons de commande sont généralement mis à disposition en mairie et dans les commerces du bourg qui sont toujours présents pour soutenir nos actions. Nous en profitons pour les remercier vivement.

Nous réfléchissons aussi à une vente d'objets personnalisés par nos enfants (objets faits par le passé : mugs, tabliers, sacs de courses).
En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, on croise les doigts pour se retrouver au carnaval en mars et, soyons optimistes, la kermesse en juin, principales sources de revenus pour l'Amicale.

Nous sommes conscients que vous êtes nombreux à vouloir nous rejoindre dans l'Amicale.

Soyez patients !

Dès la sortie du confinement, nous vous accueillerons avec grand plaisir. Petit rappel : l'Amicale est organisée sous forme de commissions (une par évènement). Il est donc facile et peu chronophage de s'y investir. Le bureau se réunit chaque premier vendredi du mois à la maison des associations.
En attendant n'hésitez pas à nous envoyer toute proposition d'action pour cette année particulière.
Toutes ces manifestations ont pour but premier de financer les projets de nos enfants mais ils font aussi vivre le bourg.

On se retrouve après la COVID, tenez bon, portez-vous bien et faites attention à vos proches.

Le nouveau bureau :
Gwénola PIERRE (Vice-secrétaire), Gaëlle REY-HONTAR (Secrétaire), Sabine LE BERRIGAUD (Vice-trésorière), Sandrine ORGEBIN (Trésorière), Julie LAMOUR (Vice-Présidente), Thierry TOURBOT (Président).

ASSOCIATIONS	PRESIDENT/VICE PRESIDENT	ADRESSE	MAIL	TÉLÉPHONE
A.P.E.L.	**M. Mickaël TASSE**	Ecole Saint Gildas	radma56@orange.fr	
AMICALE LAIQUE	**M. Thierry TOURBOT**	Mairie de Locmaria-Grand-Champ 1 rue des Hortensias LOCMARIA-GRAND-CHAMP	amicale.locmaria@gmail.com	
ASS. PAROISSIALE	**P. Jean DU PARC**	1 rue des Hortensias LOCMARIA-GRAND-CHAMP		
ASSOCIATION DE CHASSE	**M. Jean-Luc PENVEN**	47 Route de Talhouët LOCMARIA-GRAND-CHAMP	jeanluc.penven@orange.fr	02 97 66 62 52
CLUB DES GENETS D'OR	**M Yves LECOQ**	14 Pont du Loch LOCMARIA-GRAND-CHAMP	lecoqy@orange.fr gue.jean-pierre@wanadoo.fr	02 97 66 61 06 GUE Jean-Pierre
FESTI' LOCH	**M. Fabrice LE BARBIER**	Route de Talara PLAUDREN	festiloch56@gmail.com	07 86 09 70 31
FOUR A BREIZH	**M. Vincent LAMOUR**	Route de Talhouët LOCMARIA-GRAND-CHAMP	fourabreizh@gmail.com	association en sommeil
GYM & LOISIRS DU LOC	**M^{me} Valérie MALLET**	30 Lotissement Prad Château LOCMARIA-GRAND-CHAMP	malletcmv@gmail.com michel@planete-aqua.com	06 95 93 19 00
LA GARDE DU LOCH	**M. Christophe ALLAIN**	LOCQUELTAS	dg.allezlesverts@orange.fr christophe.allain.gdl@gmail.com lagardeduloch56390@orange.fr	
LES AMIS DE COËT CANDEC	**M^{me} Françoise FOSSE**	GRAND-CHAMP	lesamisdecoetcandec@orange.fr	
OGEC Ecole Saint Gildas	**M. Nicolas LE TUTOUR**	Ecole Saint Gildas LOCQUELTAS	ogec.locqueltas@gmail.com	
RUGBY LOISIRS LOCMARIA	**M. Nicolas LE BOUQUIN**	Mairie de Locmaria-Grand-Champ 1 rue des Hortensias LOCMARIA-GRAND-CHAMP	rugbyatoucher.locmaria@gmail.com	06 33 25 46 47
TAROT CLUB DU LOCH	**M. Jérôme JEGOUSSE**	1 Lann Bot Spern LOCMARIA-GRAND-CHAMP	jerome.jegousse@hotmail.fr	06 17 36 37 70
U.A.LOC	**M. Yves LECOQ**	14 Pont du Loch LOCMARIA-GRAND-CHAMP	lecoqy@orange.fr	02 97 66 61 06
UNACITA	**M. Henri RAULT**	15 rue de la Bourdonnaye LOCMARIA-GRAND-CHAMP		02 97 66 62 45

PLUVIOMÉTRIE DE 2009 À 2019 À LOCMARIA-GRAND-CHAMP (en mm)

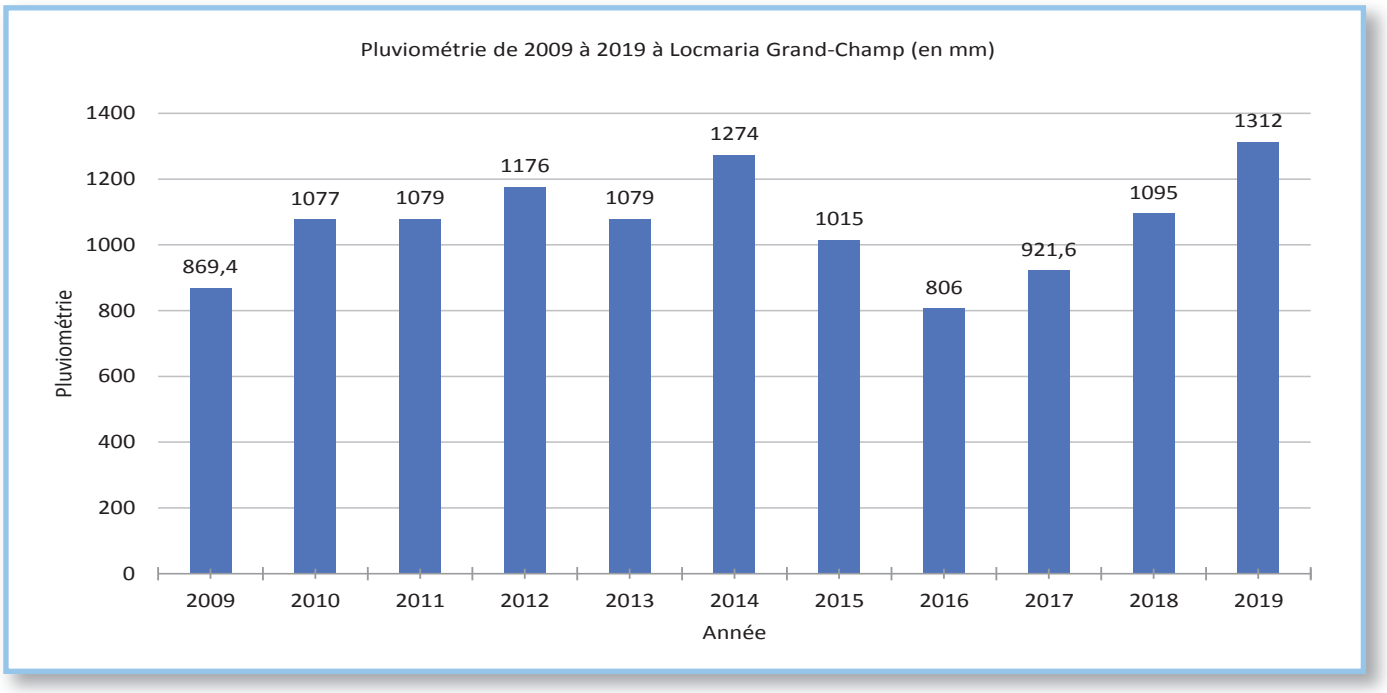

PLUVIOMÉTRIE DE JANVIER À NOVEMBRE 2020 À LOCMARIA-GRAND-CHAMP (en mm)

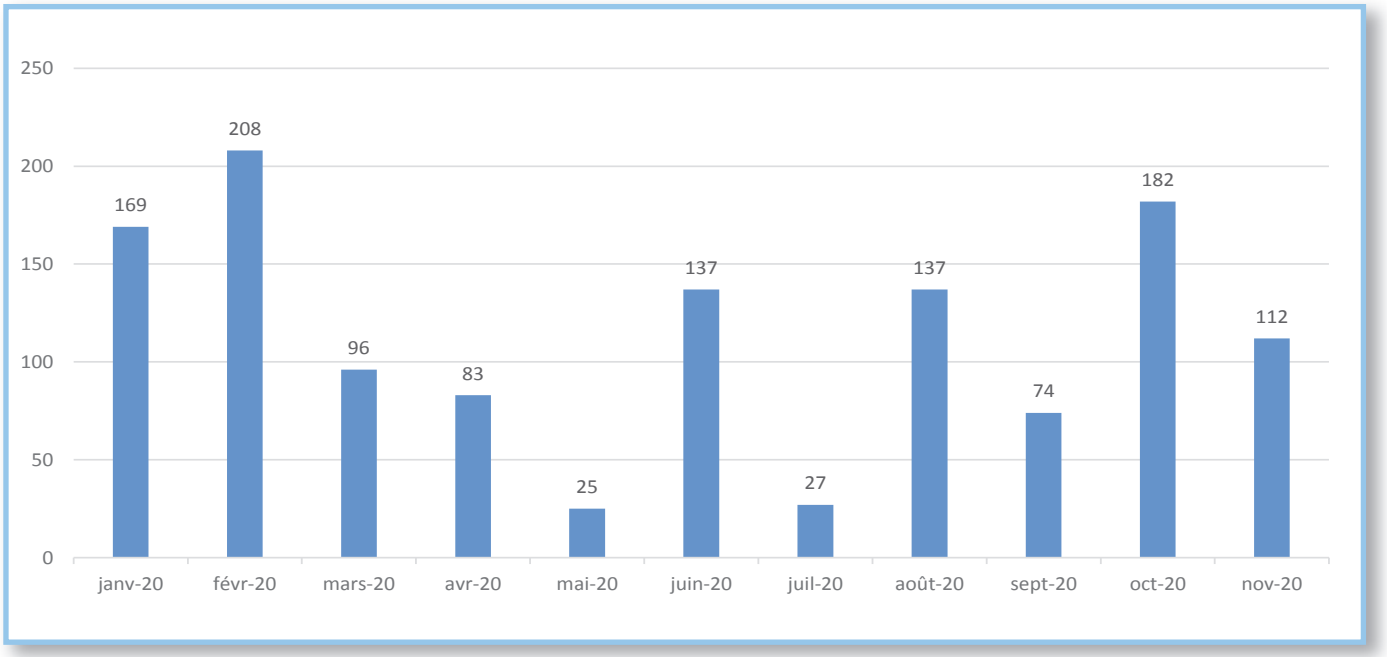

Pour information, 1 mm de pluie équivaut à 1 L / m²

Nous remercions pour ces données notre éminent météorologue locmarien, Michel ALLAIN, qui a patiemment au fil des années récolté ces précieuses informations.

ALIMENTAIRE

► **LE MANEGWEN - Bar - Restaurant - Brasserie** - Collec - Tél. 02 97 66 67 50 - lemanegwen@sfr.fr
► **TAVARN ER FETAN - Bar - Journaux - Tabac** - 4 rue de la Bourdonnaye - Tél. 02 97 66 68 89
► **IDÉES DE PAINS - Boulangerie artisanale Bio** - Talhouët - Tél. 02 97 61 50 17 - ledoare-mc@orange.fr
► **TY FOURNIL - Boulangerie - Pâtisserie** - 1 place de la Voile - Tél. 02 90 73 39 14 - tyfournil@gmail.com
► **MIMI GALETTE - Fabrication de crêpes et de galettes à emporter - Préparation de repas à domicile**
Talhouët - Tél. 06 12 54 11 42 - mimi.jqp@live.fr
► **AU POÊLON GOURMAND - Fabrication de plats cuisinés à emporter** - Collec - Tél. 02 97 62 84 21
contact@au-poelon-gourmand.fr

AUTOMOBILES

► **LOCQUELTAS AUTOMOBILES - Achat/vente de véhicules neufs et occasions - Réparation - Entretien**
ZA de Botcalpir - Tél. 02 97 66 60 01 - locqueltasauto@hotmail.fr
► **GARAGE DU LOCH - Réparation et entretien de véhicules toutes marques** - Collec - Tél. 02 97 61 51 61
► **Didier OLART - Restauration et réparation de véhicules anciens et récents -** ZA de Botcalpir
Tél. 02 97 44 47 34 - didier.olart@orange.fr

SERVICES

► **CABINET INFIRMIER - Valérie TEXIER - Isabelle COLLET– Florian PECHARD** - 3 place de la Voile
Tél. 02 97 66 65 94
► **MASSEUR-KINÉSITHÉRAPEUTE - Romain GIBOU et Yoann GUILLE - Marie ROBERTON** - 3 place de la Voile
Tél. 02 97 68 49 60
► **OSTÉOPATHE - Julie LE BAGOUSSE** - 3 place de la Voile - Tél. 07 85 49 12 70 - julielb.osteo@gmail.com
► **ORTHOPHONISTE - Angélique MORICE** - Maison familiale - 5 place de la Voile - Tél. 06 29 63 87 63
► **LYDIA COIFFURE** - 3 place de la Voile - Tél. 02 97 67 70 12
► **INSTITUT DU TEMPS POUR SOI - Nolwen LE ROUX - Esthéticienne** - 3 place de la Voile
Tél. 02 97 26 85 98 - institut-du-temps-pour-soi@orange.fr
► **Brigitte LE NORMAND - Coiffeuse à domicile** - Tél. 06 13 33 40 90 – bridgetdu56@laposte.net
► **Christelle BULÉON - Assistante administrative- Secrétaire à domicile** - 6 allée des Abricotiers
Tél. 07 82 31 20 58
► **Rosy BRUNET - Services à la personne - Assistante administrative** - Tél. 02 97 49 05 70 / 06 13 30 16 54
aidepar@orange.fr
► **Fabrice DANO - Cours de guitare** - 6 rue des Cerisiers - Tél. 02 97 66 66 73 / 06 62 33 77 81
► **ENGLISH SUCCESS - Virginie LE DEVEDEC - Cours d'anglais à domicile** - 13 rue des Chardonnerets
Tél. 02 97 68 45 91 / 06 62 09 79 47 - contact@english-success.fr
► **Véronique CAM LE GARJAN – Conseillère de mode à domicile** - Lann Bot Spern - Tél. 06 14 20 74 06
► **Cathy COULET - Conseillère en image et relooking** - – Tél. 06 76 08 67 62 - catsize56@yahoo.fr
https://www.relooking-by-catsize.fr/ FB : catsize boutique
► **FLOCK IMPRIM 56 - Marion MERLET - Spécialiste en marquage textile** - Allée des Framboisiers
Tél. 09 81 44 37 02 / 06 38 41 16 02 - contact@flockimprim56.fr
► **NATURAL CLEAN - Laure DERIER - Vente de produits d'entretien naturels** - 15 impasse des Sous-Bois -
Tél. 06 07 12 98 14 - laure.derier@natural-clean.fr
► **DRESAN ELECTRONIQUE - Réparation électronique** - 14 rue de la Bourdonnaye - Tél. 09 86 73 27 67
07 68 08 33 35 - contact@dresan-electronique.fr
► **TAXI LE FLOCH** – 8 résidence Koët Bihan – Tél. 06 24 78 19 90 - Commune de stationnement : Plescop
► **Claire FOUILLEN – Médiation éducative, corporelle et relationnelle** – Tél. 06.76.73.39.16
claire.fouillen@sfr.fr

ANNUAIRE DES ENTREPRISES

► **Wilfried ROBERT – Conseiller bien-être, soin chinois, vente de produits à base d'Aloé Vera**
10 J rue des Cerisiers - Tél. 06 07 42 52 91
► **David ALLAIN – FINANCE CONSEIL – Courtier en financement** – Tél. 06 63 35 53 30
d.allain@financeconseil.fr

DIVERS

► **LES ÉCURIES DE LAVALUT** - Lavalut - Tél. 06 72 10 72 00

BTP

► **INTÉRIEUR - Michel AUTISSIER** - Prestations de petit bricolage - Travaux - Jardinage - Assistance et dépannage informatique à domicile - Talhouët - Tél. 06 08 49 22 26 - michelaut@neuf.fr
► **Xavier BLANCHET - Travaux de revêtement des sols et des murs** - 23 lotissement Prad Château Tél. 02 97 61 50 09
► **Nicolas BOURSICOT - Travaux de plâtrerie d'intérieur** - 11, route de Talhouët - Tél. 06 70 02 19 38 info@nicolas-boursicot.com
► **Nicolas FRENOT - Electricité** - 5 allée des Framboisiers - Tél. 06 66 55 58 78 - nicolasfrenot56@hotmail.fr
► **David GOMBAUD - Menuiserie Bois** - 38 route de Talhouët - Tél. 02 97 66 69 68 - carodav56@hotmail.fr
► **SCIERIE DES CEDRES - Jean-Marie GRAU** - Sciage et rabotage du bois - ZA de Botcalpir Tél. 02 97 66 66 52 / 06 71 62 60 41 - scieriedescedres@laposte.net
► **KERGOSIEN Frères – Maçonnerie** - ZA de Botcalpir - Tél. 02 97 66 62 95
► **Ronan LE BOULLEC - Terrassements** - Collec - Tél. 06 07 14 36 45 - ronanleboullec@gmail.com
► **MGAMENAGEMENT - Mathieu GOURIO – Terrassement** – 25a route de Talhouet - Tél. 06 29 43 07 87
► **Xavier LE GARJAN - Agencement - Menuiserie** - ZA de Botcalpir - Tél. 02 97 66 66 17 xavier.le-garjan@wanadoo.fr
► **LE ROCH PEINTURES - Fournitures et pose de peinture, revêtements sols et murs - Création, décoration et aménagement d'intérieurs** - ZA de Botcalpir - Tél. 02 97 42 37 64 - leroch-peintures@orange.fr
► **LLT - Gwenaelle LAOUENAN LE TALLEC - Installation électrique** - Le Pont du Loch Tél. 02 97 61 51 52. le-tallec-alain@hotmail.fr
► **SANCHEZ PEINTURE - Peinture - Ravalement - Revêtement sols et murs - Vitrerie -** ZA de Botcalpir. Tél. 02 97 66 66 70 / 06 77 56 30 15 - sarl.sanchez.peinture@hotmail.fr
► **ARMOR DECORS - Jean-Christophe TERES - Peinture - Ravalement - Revêtement sols et murs** ZA de Botcalpir - Tél. 02 97 66 60 46 / 06 61 36 63 77 - armordecors.peinture@aliceadsl.fr
► **INSPIRATION PEINTURE - Fabien LARDANT - Décoration d'intérieur - Peinture - Revêtement sols et murs - Dressing** - 1 lot Pré Castel - Tél. 06 24 20 62 97 - inspiration-peinture@orange.fr
► **DEMETER - Damien LE BORGNE - Paysagiste** - ZA de Botcalpir - Tél. 02 97 61 51 37
► **FASSIBRETAGNEPLAC - Rostom FASSI - Cloisons sèches - Plafonds - Isolations - Aménagement de combles** – 3 Park Fetan - Tél. 06 74 87 64 64
► **DONOT SERVICES – Mickaël DONOT – travaux de rénovation et aménagement intérieur et extérieur** 22 Pont du Loch - Tél. 06 06 85 41 34 – donotservices@gmail.com
► **TY RENOVA - Michel MALLET - Vente et pose de portails, clôtures, volets roulants, stores** 30 Prad Chateau - Tél. 06 61 10 01 50 - contact@tyrenova.fr
► **OBAJDIN Patrick -travaux de menuiserie – bois et PVC** – Collec – Tél. 06 18 56 15 62
► **Plâtre et Plac – Plâtrier plaquiste isolation** – Collec – Tél. 06 67 79 91 03
► **FAAB – Portes de garage et portails automatiques** - Collec – Tél. 06 70 56 86 41
► **MEMORIAM PAYSAGE – Nicolas EVANO - Sépulture et Créations Paysagères -** Talhouët Tél. 06.77.88.62.52

JEU DES 7 ERREURS

SOLUTION : JEU DES 7 ERREURS JUILLET 2020

Les Fêtes de Noël

ANGE
BONNET
BOUGIE
BUCHE
CADEAUX
CHANTS
CHEMINEE
CHOCOLATS
COTILLONS
COURONNE
DECORATIONS
DINDE
EPIPHANIE
ETOILE
FEVES
FLOCON
FROID
GALETTE
GUIRLANDE
HOTTE
HOUX
JANVIER
LUMIERES
LUTINS
NEIGE
NOEL
RENNES
REVEILLON
ROIS
SAPIN
TRAINEAU

R	E	I	V	N	A	J	T	R	E	C	L	E	T	G	E	R	N	E	E
C	S	D	P	Q	N	F	O	R	U	D	U	H	L	Z	E	L	P	E	I
A	I	U	N	A	E	A	X	L	A	U	T	V	U	N	D	I	A	N	G
D	O	Q	G	I	M	F	P	V	O	I	I	T	N	S	P	E	A	I	U
E	R	F	F	P	D	H	T	F	C	R	N	E	E	H	H	N	V	M	O
A	D	E	C	O	R	A	T	I	O	N	S	E	A	N	G	W	O	E	B
U	F	S	Q	W	N	E	H	C	U	B	C	N	A	E	N	M	W	H	M
X	D	A	O	C	R	O	X	U	O	H	I	H	E	U	U	O	E	C	Z
S	E	P	Q	B	V	Z	L	B	O	E	D	V	O	O	B	N	B	U	R
Q	E	I	R	P	J	U	Z	L	O	F	H	I	F	C	N	M	G	F	S
Z	C	N	H	G	Y	L	U	M	I	E	R	E	S	O	O	A	L	T	Y
H	O	T	T	E	N	A	D	L	P	E	F	N	R	L	L	L	N	F	Q
G	T	E	D	N	A	L	R	I	U	G	V	U	E	E	Y	A	A	Y	V
Q	I	B	C	S	D	R	Q	D	Q	A	O	E	T	I	H	V	B	T	W
F	L	U	H	E	P	U	I	W	W	C	S	T	R	C	G	K	M	X	S
Z	L	M	O	V	V	O	D	Q	T	O	E	T	O	I	L	E	D	H	B
J	O	O	Y	E	R	L	G	D	B	B	O	P	D	S	B	U	N	A	B
J	N	I	C	F	M	M	E	W	V	X	O	T	A	G	B	G	B	X	C
A	S	Z	K	O	Z	S	C	O	W	Q	V	X	I	R	U	C	U	O	N
Z	W	C	Y	Z	N	L	B	X	N	N	V	I	I	X	V	V	O	E	L

SOLUTION : PELE-MELE

JUILLET 2020

RATEAU	BOUEE
PLAGE	SOUVENIRS
COQUILLAGES	VISITES
TENTE	CASQUETTE
CRABE	VELO
TUBAS	GYROPODE
BARBECUE	TROTTINETTE
PIQUENIQUE	CAMPING
MER	RANDONNEE
PISCINE	FAMILLE
AUTOROUTE	PHOTOS
GLACE	LIVRES
SERVIETTE	VOYAGES
AVION	PERIPLE
MAILLOT	BRACELET
LUNETTES	DECOUVERTES
TRAIN	CADEAUX
SIESTE	PAYS
VALISE	RENCONTRES
BATEAU	GAUFRES

B	P	S	O	T	O	H	P	J	F	N	O	I	V	A	E	H	Z	F	F
E	A	W	U	G	A	U	F	R	E	S	S	M	P	I	S	C	I	N	E
F	Y	S	K	N	W	G	R	T	H	Q	B	A	R	B	E	C	U	E	F
D	S	A	C	I	D	L	P	R	E	B	A	R	C	M	F	E	R	X	T
K	X	B	A	P	E	A	S	I	C	A	D	E	A	U	X	A	A	X	C
T	P	U	S	M	C	C	W	H	Q	W	D	P	L	A	G	E	W	D	W
E	P	T	Q	A	O	E	Q	X	A	U	T	O	R	O	U	T	E	P	H
N	X	R	U	C	U	L	B	R	A	C	E	L	E	T	O	V	I	C	E
T	V	A	E	O	V	I	Q	E	A	G	N	N	U	A	A	D	R	O	W
E	G	W	T	Z	E	V	K	S	J	Z	Y	T	I	L	L	K	A	Q	S
N	E	C	T	B	R	R	E	N	L	Q	P	R	I	Q	O	R	N	U	E
C	I	U	E	T	T	E	I	V	R	E	S	S	O	P	U	H	D	I	R
G	H	A	Q	D	E	S	W	D	P	R	E	C	A	R	U	E	O	L	T
E	L	R	R	B	S	V	O	Y	A	G	E	S	T	R	Q	J	N	L	N
L	S	B	E	T	T	E	N	I	T	T	O	R	T	O	D	D	N	A	O
L	S	Q	E	M	O	C	S	E	T	T	E	N	U	L	L	V	E	G	C
I	U	A	E	T	A	R	H	V	I	S	I	T	E	S	E	L	E	E	N
M	Y	P	E	R	I	P	L	E	T	S	E	I	S	L	L	W	I	S	E
A	H	N	J	U	A	E	T	A	B	U	C	U	O	I	O	P	P	A	R
F	V	S	O	U	V	E	N	I	R	S	A	O	E	Q	N	M	V	F	M

MOTS CROISÉS

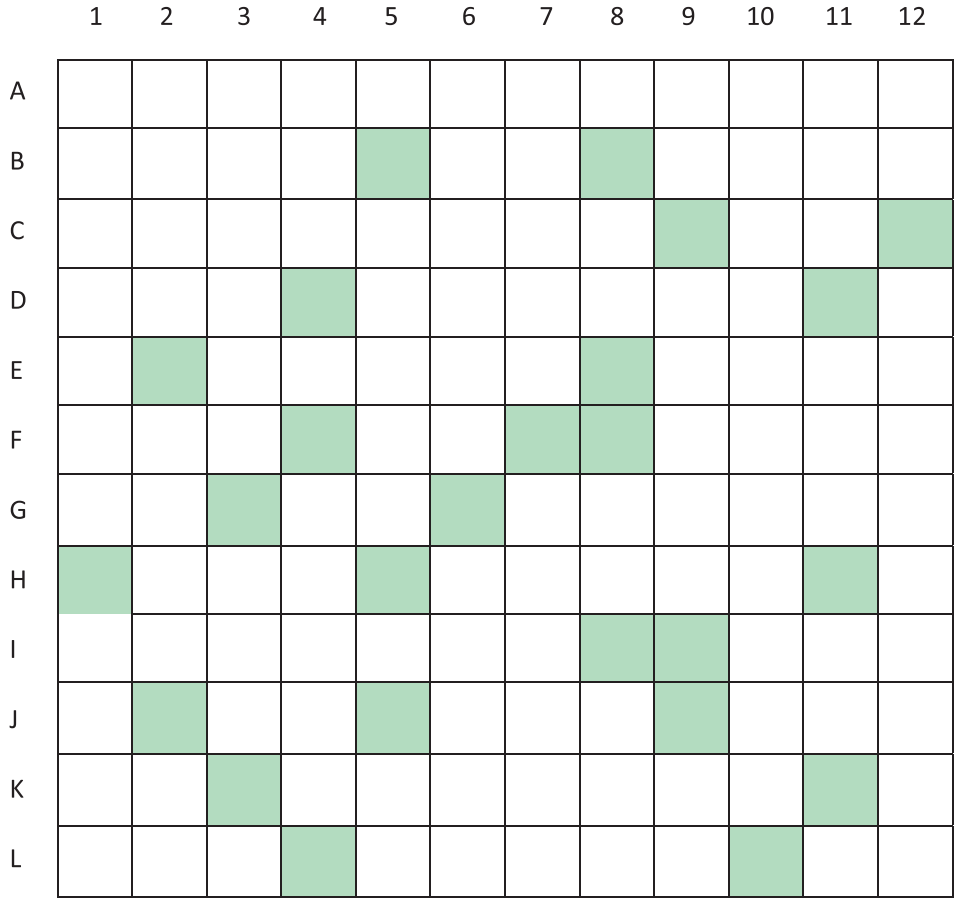

Horizontalement :

A - Vient de rejoindre le réseau des médiathèques du Golfe
B- Périphérie forestière – Gère les employés – Perdit son temps
C- Restaurant locmarien – Lettre latine minuscule ligaturée
D- Recueil de pensées - Ventilent
E- Capitale flamande – Fleuve florentin
F- Moi – Pronom espagnol - Habillé
G- Conseil Municipal – Conjonction de coordination - Percer
H- Est – Voie
I- Mont Pyrénéen – Nouvelle politique économique bolchévique
J- La sienne – Prénom d'un tennisman français prometteur – Taxe pour l'Etat
K- Mieux que l'argent – Syndicat mixte gérant l'installation de la Fibre Optique sur la commune
L- Initiales communales – Village locmarien – Douze mois

Verticalement :

1- Village locmarien – N'est pas stressé
2- Pays perse – Notre agglo – Enquêtent pour l'Etat
3- Village locmarien – Institut National du Sport
4- Général américain – Oui latin
5- Pierre maritime – Commun à Capone et Cordobès
6- Ecrivain Britannique – Pôle locmarien des médiathèques du Golfe
7- Là-bas – Rafole des jeunes
8- Venu – Petit ruisseau – Partenaire de Bigflo
9- Initiales Présidentielles – Légume de saison – Je italien
10- Quartier locmarien
11- Râpé - Code aéroportuaire nantais – Unité électrique
12- Firme américaine de jeux vidéos – Association locmarienne

SOLUTIONS MOTS CROISÉS JUILLET 2020

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
A	C	O	E	T	C	A	N	D	E	C	■	G
B	O	S	T	E	O	P	A	T	H	E	■	R
C	R	E	A	N	T	■	N	■	E	R	R	E
D	N	E	■	T	Y	F	O	U	R	N	I	L
E	■	■	A	E	■	R	U	■	■	E	V	E
F	G	■	N	E	M	O	■	A	L	■	E	■
G	A	M	I	■	■	U	L	V	O	A	■	D
H	L	E	M	O	N	D	■	C	H	E	R	I
I	E	T	A	■	B	E	C	■	E	R	■	V
J	R	E	L	I	A	■	L	I	Z	A	N	O
K	N	O	■	L	■	P	O	L	I	S	■	N
L	E	■	L	E	G	O	U	I	C	■	R	A

Eglise de Locmaria-Grand-Champ en pain d'épices

Réalisation : Marina BAUDET
Boulangerie Ty Fournil